

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES & DES MINES

BULLETIN
DU

P.C.M.

SIÈGE SOCIAL
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSEES
28, Rue des Saints Pères, PARIS

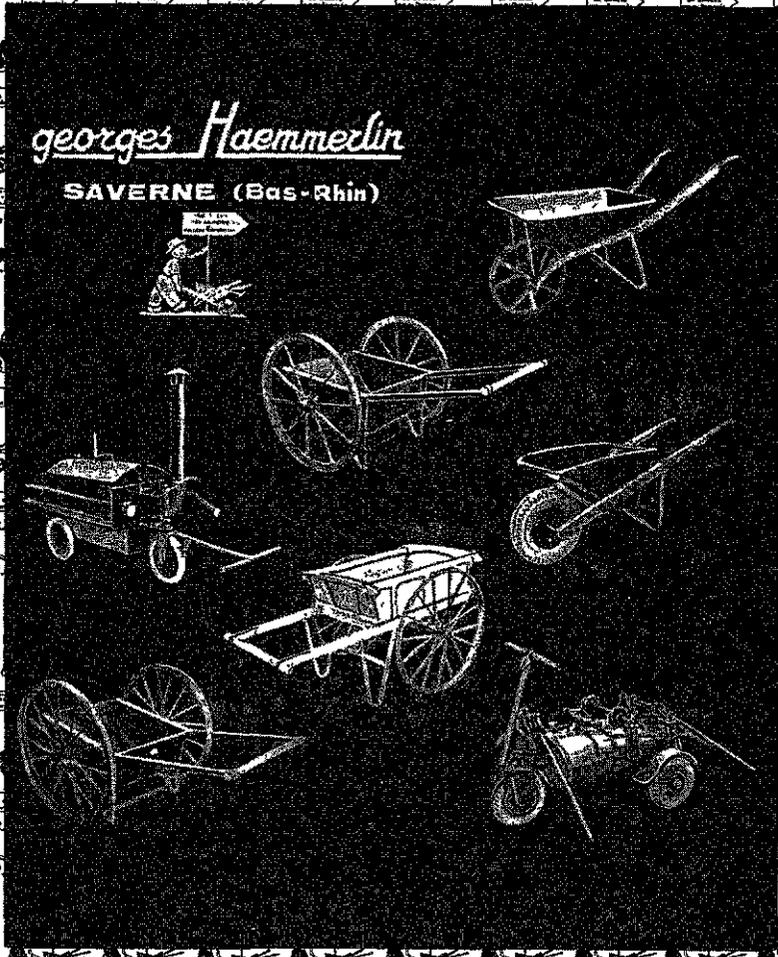
SOMMAIRE

PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE DU P.C.M. :			
Séance du 5 juillet 1949	1		
Séance du 23 août 1949	3		
PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU SOUS-COMITE DE LA SECTION PONTS ET CHAUSSEES DU P.C.M. :			
Séance du 5 juillet 1949	5		
Séance du 23 août 1949	7		
GREVE DES FONCTIONNAIRES DU 15 JUIN 1949	9		
COMMUNICATION DES NOTES AUX INGENIEURS EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSEES, CHEFS DE SERVICE	10		
PROCEDURE DE FIXATION ET DE PAIEMENT DES RENTES DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LES SERVICES DES PONTS ET CHAUSSEES ...	10		
AUTOMOBILE-CLUB DES FONCTIONNAIRES	11		
ACTIVITE DES GROUPES :			
Groupe du Mans	13		
		CONGRES DE L'ASSOCIATION GENERALE DES HYGIENISTES ET TECHNICIENS MUNICIPAUX DE BIARRITZ en Mai 1950	14
		SERVICE D'ACHATS DU P.C.M.	14
		LISTE DES MEMBRES DES CORPS DES INGENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES MINES :	
		Ponts et Chaussées (rectificatif)	15
		Mines	15
		BIBLIOGRAPHIE	19
		NOTE TECHNIQUE :	
		Reconstruction du pont sur la Loire à Blois ...	20
		NAISSANCES, FIANÇAILLES, MARIAGES, DECES.	22
		MOTS CROISES :	
		Solution du problème « Hydraulique et Electricité »	23
		PAIEMENT DES COTISATIONS :	
		Avis très important	23
		COMPOSITION ACTUELLE DES EQUIPES D'ETUDES DU P.C.M.	24



georges Haemmerlin

SAVERNE (Bas-Rhin)



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

Siège Social : 28, rue des Saints-Pères, à PARIS-VII'

BULLETIN DU P. C. M.

SÉCRÉTARIAT RÉDACTION

28, rue des Saints-Pères
PARIS-VII'
Téléphone : LITré 93.01

SÉCRÉTARIAT ÉDITION

254, rue de Vaugirard
PARIS-XV'
Téléphone : VAUgirard 56.90

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ

Séance du Mardi 5 Juillet 1949

Le Comité du P.C.M. s'est réuni le mardi 5 juillet 1949, au Ministère des Travaux Publics, à Paris, sous la présidence de M. BRINGER, Président.

Étaient présents : MM. BRINGER, Président, BUREAU, DAUVERGNE et GUERBIGNY, Vice-Présidents, DURAND-DOBIEF, Secrétaire, FISCHESSE, Secrétaire-Adjoint, COURBON, Trésorier, BOUZOU, CACHERA, CARPENTIER, CASSARD, CAUDRELIER-BENAC, CASTRES-SAINTE-MARTIN, CHAMPSAUR, COR, COUTEAUD, CURET, DAMIAN, GUEYDON DE DIVES, LORIFERNE, MARTIN, PÉLISSONNIER, RENOUX, ROQUES et SAINT-REQUIER, Membres.

Absents excusés : MM. ACHILLE, JACQUINOT et SCHNEIDER, Membres.

Assistaient à la séance : MM. René DURAND, DUREU et LAMOUREUX.

La séance est ouverte à 9 heures 30.

1°) ADOPTION DU P. V. DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.

Le Comité adopte sans observations le texte qui lui a été soumis pour le procès-verbal de la séance tenue le mardi 17 mai 1949.

2°) DÉCÈS.

Le Président fait part au Comité du décès récent du Camarade Aldéric LECOMTE, Préfet de l'Hérault et de la mort subite du Camarade DUBROCA, qui fut pendant ces dernières années Membre du Comité du P.C.M. Le P.C.M. a été représenté aux obsèques de ces deux Camarades ; il adresse aux familles des défunts ses condoléances émues.

3°) MARIAGE.

Le P.C.M. a été représenté, le 4 juillet 1949, au mariage de Mademoiselle Christiane DORGES, fille de M. DORGES, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, Secrétaire Général aux Travaux Publics, avec M. André GENET, fils de M. Paul GENET, Inspecteur Général

des Ponts et Chaussées. Le Comité adresse ses félicitations aux heureux parents et ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

4°) ORDINATION.

Le P.C.M. a reçu un faire-part de l'ordination de M. Jacques BOILOT, Ingénieur des Ponts et Chaussées, frère prêcheur dominicain et sera représenté, par son Président, à la première Messe solennelle que le nouveau prêtre célébrera en la Cathédrale de Verdun le lundi 25 juillet 1949.

5°) RECouvreMENT DES COTISATIONS DU S.G.I.P.C.

Le Comité prend acte de la décision, conforme aux pourparlers antérieurs, du Syndicat Général des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, de verser au P.C.M. la somme de 2.500 frs, à titre d'indemnité forfaitaire, pour le recouvrement par celui-ci des cotisations du Syndicat pour 1949.

6°) TOURNÉE DU P.C.M. EN ITALIE ET EN SUISSE.

M. COR fait connaître que la tournée du P.C.M. en Italie et en Suisse a été effectuée avec un plein succès, en deux voyages successifs comprenant, le premier 50 et le second 60 personnes. M. DELAYRE fait un compte-rendu sommaire de ces deux voyages ; il signale que le Président du P.C.M. a été représenté au premier voyage par M. PROT et au second voyage par M. ISSARTE. Il ajoute que le passage du second voyage à Menaggio a eu lieu le 1^{er} juillet, date à laquelle M. ISSARTE a pris ses fonctions d'Inspecteur Général : une manifestation de respectueuse sympathie a été organisée pour féliciter M. ISSARTE et le remercier de son dévouement au P.C.M. Le Comité se félicite, à l'unanimité, de cette manifestation spontanée, à laquelle tous les Membres présents tiennent à s'associer de la façon la plus chaleureuse.

7°) CONTRÔLE DES D.E.E.

M. le Président et M. BUTEAU rendent compte des audiences accordées à une délégation du P.C.M. par M. le Directeur du Cabinet du Ministre de l'Industrie et du Commerce et par M. LOUVEL, Président de la Commission de la Production Industrielle à l'Assemblée Nationale, au sujet de la résolution votée par l'Assemblée Nationale, sur la proposition de M. DAGAIN, Député et tendant, en fait, à la suppression du Contrôle des D.E.E. Il résulte de ces audiences que cette éventualité n'est pas à envisager.

8°) PRIMES DE RENDEMENT.

M. BRINGER donne lecture d'une lettre du Ministère des Finances, du 2 juin 1949, au Ministère des Travaux Publics, reconnaissant la possibilité d'inclure le complément provisoire de traitement dans le calcul des primes de rendement pour 1949. M. BUTEAU commente cette lettre et donne connaissance d'une note qu'il a préparée à ce sujet. Après échange de vues, le Comité décide que la lettre et la note, dûment mises au point, seront adressées aux Délégués de Groupe, à charge par eux d'en assurer la diffusion nécessaire.

9°) STATUT DES INGÉNIEURS.

M. PÉLISSONNIER fait un exposé de la situation actuelle de la question du statut des Ingénieurs des Ponts et Chaussées : le projet préparé par la Direction du Personnel a été transmis au Ministre, en vue de son examen par les Comités Techniques Paritaires. Ce projet, examiné par l'Equipe Statuts, ne tient compte que pour une faible partie des observations présentées précédemment par le P.C.M. Après un long échange de vues, auquel prennent part notamment M. le Président, MM. PÉLISSONNIER, MARTIN, DURIEU et FISCHESSE, le Comité, à la majorité des voix, demande à l'Equipe Statuts de préparer une note exposant toutes les réserves que le P.C.M. a à faire sur le texte présenté ; cette note sera remise aux représentants des Ingénieurs des Ponts et Chaussées au sein du Comité Technique Paritaire, avec mission d'avoir à s'abstenir dans tout vote dudit Comité relatif au projet en question.

10°) ŒUVRES SOCIALES.

M. GUEYDON DE DIVES expose l'état actuel des travaux de l'Equipe Œuvres Sociales. L'étude de la constitution de la Société de Solidarité se poursuit, compte tenu du fait nouveau de la création d'une assurance décès-invalidité par la Mutuelle des Travaux Publics. Après un échange de vues, le Comité décide de recommander, dès maintenant, aux Camarades, de souscrire à cette assurance, qui rentrera dans le cadre de la Société de Solidarité ; il charge M. BOUZOU

de préparer, à ce sujet, une note qui sera insérée dans le prochain n° du Bulletin du P.C.M.

11°) PROPOSITION DE M. ARNOULD.

M. BRINGER donne lecture d'une lettre de M. ARNOULD, demandant au P.C.M. d'aménager une organisation permanente, pour procurer aux Ingénieurs et, plus particulièrement à ceux des grands Services de Contrôle de l'Etat, les moyens de garantie et de protection juridictionnelle les plus complets possibles. Après examen, le Comité estime que la législation actuelle ne paraît pas justifier l'adoption de la proposition dont il s'agit.

La séance, levée à 12 h. 25, est reprise à 14 h 30

12°) DÛNER DU CONGRÈS DES INGÉNIEURS T.P.E.

M. BUTEAU a représenté le P.C.M. au dîner qui a suivi le dernier Congrès du Syndicat des Ingénieurs des T.P.E. Il indique que, au cours de ce dîner, M. NEUMAYER a exposé la position de la Fédération au regard de la grève du 15 juin dernier. Le Comité précise, à ce sujet, que, si le P.C.M. ne s'est pas associé à cette grève pour les raisons qui l'ont toujours écarté des mouvements de grève, il n'en appuie pas moins les revendications présentées en cette occasion, il décide d'adresser, sur ce point, à M. le Ministre des Travaux Publics, une motion, qui sera publiée dans le Bulletin du P.C.M.

13°) AUTOMOBILE-CLUB DES FONCTIONNAIRES.

Le Président signale qu'il a reçu de M. FONTAINE, Inspecteur de l'Administration au Ministère de l'Intérieur, une lettre demandant la désignation d'un correspondant du Ministère des Travaux Publics, pour l'Automobile-Club des Fonctionnaires, organisme récemment créé en vue de favoriser et faciliter l'utilisation des voitures automobiles par les fonctionnaires, ainsi que la pratique du tourisme, de la photographie, du cinéma, de la pêche et de la chasse. Il ajoute que ce Groupement permet d'obtenir notamment des conditions intéressantes en matière d'assurances pour les automobiles. M. MARDON, Chef du Service Central de la Voirie Routière, a accepté d'être le correspondant demandé. Le Comité approuve cette désignation et décide que l'attention des Camarades sera attirée, par la voie du Bulletin du P.C.M., sur le nouvel organisme dont il s'agit, en les invitant à prendre contact avec M. MARDON.

La séance est levée à 15 heures, étant entendu que, en raison de la période des vacances, les prochaines réunions du Comité du P.C.M. auront lieu exceptionnellement le mardi 23 août et le mardi 4 octobre 1949, le Comité laissant le soin à son Président de le convoquer à d'autres dates en cas d'urgence.

Le Secrétaire,
DURAND-DUBIEF.

Le Président,
R. BRINGER.

Séance du Mardi 23 Août 1949

Le Comité du P.C.M. s'est réuni le mardi 23 août 1949, au Ministère des Travaux Publics, à Paris, sous la présidence de M. BRINGER, Président.

Etaient présents : MM. BRINGER, Président, BUTEAU, DAUVERGNE et GUERBIGNY, Vice-Présidents, FISCHESSE, Secrétaire-Adjoint, COURBON, Trésorier, BOUZOU, CACHERA, CARPENTIER, CHAMPSAUR, CURET, DAMIAN, LORIFERNE, MACAREZ, MONNERET et MORISSON, Membres.

Absents excusés : MM. DURAND-DUBIEF, Secrétaire, ACHILLE, COR, PÉLISSONNIER, RENOUX, ROQUES et SCHNEIDER, Membres.

Assistaient à la séance : MM. LESIEUX, ROUX et VIELLIARD.

M. BOUZOU remplit les fonctions de Secrétaire.

La séance est ouverte à 9 heures 20.

1°) FÉLICITATIONS.

Au nom du Comité, M. BUTEAU présente les plus vives félicitations du P.C.M. à M. BRINGER, Président, pour sa récente nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur ; il marque que, pour tous les Membres de l'Association, cette distinction est méritée autant par les services rendus à nos Corps par M. BRINGER, que par ceux rendus à l'Administration.

M. BRINGER remercie ses Camarades du Comité et leur demande de s'associer à lui pour présenter aussi ses félicitations :

— à M. STAHL, son prédécesseur à la Présidence du P.C.M., qui, dans la même promotion, a été élevé au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur ;

— à M. COURBON, Trésorier du P.C.M., pour la naissance de son troisième enfant et à M. COUTEAUD, Membre du Comité du P.C.M., pour la naissance de son sixième enfant.

Par ses applaudissements, le Comité s'associe à ces manifestations.

2°) ADOPTION DU P. V. DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.

Sous réserve de quelques modifications de forme, le Comité adopte le texte qui lui a été soumis pour le procès-verbal de la séance tenue le mardi 5 juillet 1949.

3°) GRÈVE DU 15 JUIN 1949.

M. BRINGER donne connaissance au Comité du texte de la lettre du 18 juillet 1949, par laquelle il a adressé aux Ministres intéressés (Travaux Publics, Commerce et Industrie, Fonction Publique), la motion dont l'envoi avait été décidé le 5 du même mois par

le Comité, pour fixer la position du P.C.M. au regard de la grève des fonctionnaires du 15 juin dernier.

Le Comité approuve ces textes et décide qu'ils feront l'objet d'une insertion au Bulletin du P.C.M.

4°) ASSURANCES DÉCÈS PAR LA SOCIÉTÉ MUTUALISTE.

M. BRINGER indique que, à la suite de la note parue dans le N° de juillet-août 1949 du Bulletin du P.C.M., douze adhésions de principe ont été données par des Camarades pour l'assurance collective en cas de décès.

La Mutuelle des Travaux Publics poursuit la mise au point de cette assurance. Les vacances ont entraîné un certain retard, mais il faut compter que l'on aboutira prochainement.

Il est à nouveau recommandé aux Camarades de souscrire à cette assurance dès que ce sera possible.

5°) COMMUNICATION DES NOTES AUX INGÉNIEURS EN CHEF, CHEFS DE SERVICE.

M. BRINGER donne lecture de la réponse faite, le 21 juillet 1949, par la Direction du Personnel, à la lettre du P.C.M. du 9 du même mois, relative à la communication des notes individuelles aux Ingénieurs en Chef, Chefs de Service.

Le Comité décide que cette question fera l'objet d'une insertion dans le prochain N° du Bulletin du P.C.M.

6°) PRIMES DE RENDEMENT.

M. BRINGER fait un exposé de la situation actuelle de la question des primes de rendement. Il indique l'état d'avancement des travaux pour la fixation de ces primes.

Le Comité prend acte de cette communication : une note spéciale sera adressée aux Délégués de Groupe sur cette question.

7°) STATUT DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES.

M. le Président indique au Comité que le principe de Statut n'a été adopté, au Comité Technique Paritaire (Direction du Personnel) du 26 juillet dernier, que par les représentants de l'Administration, tous les représentants du personnel, suivant ceux des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, s'étant abstenue. Nos délégués au Comité Technique Paritaire ont remis, comme ils en avaient reçu mandat, la note formulant les réserves du P.C.M., note qui sera annexée au procès-verbal de la séance.

Il signale avoir entretenu de la question notre Ca-

marade SPINETTA, Conseiller Technique au Cabinet du Ministre, que l'avis du Comité Technique Paritaire fait hésiter sur la décision à prendre.

Le Comité juge qu'il convient, en tout état de cause, de faire connaître à la Fonction Publique le point de vue du P.C.M. et charge M. BUTEAU, assisté de quelques Camarades de l'Equipe Statuts, de prendre les contacts nécessaires à cet effet.

M. FISCHESSE fait connaître que le Statut des Ingénieurs des Mines doit être actuellement soumis à la signature des Ministres intéressés et semble devoir sortir prochainement.

Le Comité enregistre ces indications.

8°) STATUT DES INGÉNIEURS DES T.P.E.

M. CACHERA, chargé par l'Equipe Personnel de faire un rapport sur le projet de Statut demandé par le Syndicat des Ingénieurs des T.P.E., fait connaître les observations auxquelles il a abouti, mais qui n'ont pas encore pu être soumises à l'Equipe.

De son côté, M. BUTEAU expose que la Direction du Personnel :

— est favorable à la suppression du Cadre Latéral pour les Ingénieurs des T.P.E., sans que cette suppression risque de conduire à la même mesure pour les Ingénieurs des Ponts et Chaussées ; dans ces conditions, cette suppression paraît admissible ;

— ne repousse pas, a priori, la création du grade d'Ingénieur Divisionnaire, qui mérite, à son sens, un examen approfondi ; l'adoption d'une telle mesure permettrait d'améliorer les conditions de passage du grade d'Ingénieur Ordinaire à celui d'Ingénieur en Chef, malgré la menace de suppression d'un certain nombre de postes d'Ingénieur en Chef Adjoint.

La discussion sur ce point, dans laquelle interviennent notamment MM. LESIEUX et CHAMPSAUR, fait apparaître au Comité une extrême réserve au Comité, qui laisse le soin, en définitive, à M. CACHERA de poursuivre son rôle de rapporteur, en tenant compte des éléments de cette discussion.

9°) DOMMAGES DE GUERRE E.D.F.

M. ROUX fait un exposé de la question des dommages de guerre E.D.F. Il rappelle qu'il s'agissait de trouver un moyen d'accélérer le règlement de ces dommages. Un premier projet de réglementation, présenté par l'E.D.F. et dont le Comité du P.C.M. a déjà eu à connaître, a été rejeté. Un second projet, préparé par le M.R.U., en accord avec la Direction de l'Electricité, prévoit le maintien des expertises par les soins du M.R.U., sans exclusion des Experts Privés et le paiement d'acomptes par les Ingénieurs en Chef des Circonscriptions Electriques.

Sous réserve des observations que pourrait formu-

ler l'Equipe Electricité, le Comité donne son accord de principe sur ce second projet, qui ne soulève plus les mêmes réserves graves que le premier.

10°) PAIEMENT DES COTISATIONS DU P.C.M.

M. COURBON, Trésorier, fait un exposé de la question du paiement des cotisations. Le montant des cotisations dues au P.C.M. pour l'Exercice 1949, statutairement exigibles dans le premier trimestre de l'année, est 675.000 fr. environ, auquel il faut ajouter quelques cotisations arriérées dues pour les Exercices précédents. Le P.C.M. aurait donc dû encaisser, en 1949, pour cotisations, une somme d'environ

..... 700.000 fr.
Or, du 1^{er} janvier au 31 juillet 1949 et malgré des appels réitérés dans le Bulletin du P.C.M., il n'a été encaissé que ... 312.050 fr

Il reste donc à encaisser environ ... 387.950 fr.

Cette situation conduit à un travail important, consistant à envoyer d'abord des lettres de rappel individuelles à tous les Sociétaires débiteurs de la Caisse du P.C.M., puis, dans le délai d'un mois après l'envoi de ces lettres, à procéder au recouvrement postal des cotisations non-payées, celles-ci étant majorées des frais de recouvrement, qui s'élèvent actuellement à 110 frs par quittance.

Le Comité approuve ces dispositions.

11°) BULLETIN DU P.C.M.

M. BRINGER donne connaissance d'une note de M. PROT, sur les frais d'édition du Bulletin du P.C.M. pendant le premier Semestre de 1949.

Le nouveau contrat de publicité, passé en octobre dernier, pour cette édition, est entré en application le 1^{er} janvier 1949. Ce contrat prévoyait une période transitoire de trois mois et n'a eu son plein effet qu'à partir du N° d'avril 1949.

Il ressort de la note précitée que les résultats financiers de l'édition du Bulletin sont les suivants, pour le 1^{er} semestre 1949 :

— pour les trois premiers numéros de l'année (période transitoire), on constate un excédent de dépenses de 92.147 fr.

— pour les trois numéros du deuxième trimestre (contrat à plein effet), il y a un excédent de recettes de 15.290 fr.

— soit, pour le premier semestre de l'année 1949, un excédent de dépenses de 76.857 fr.

Par ailleurs, le Bulletin du P.C.M. a obtenu, par décision Ministérielle (Commerce et Industrie) du 30 mai 1949, son inscription à la Commission Paritaire des Papiers de Presse ; il résulte de cette décision des avantages appréciables (fourniture de papiers à

prix réduits, suppression de la taxe à la production, tarifs postaux réduits).

Dans ces conditions, les dépenses d'édition du Bulletin, pour lesquelles une dépense de 150.000 frs avait été prévue pour l'Exercice en cours, ne paraissent pas devoir dépasser 60.000 frs et il est vraisemblable que l'Exercice suivant se soldera, sur ce point, par un excédent de recettes.

Le Comité exprime sa satisfaction de ces résultats et en félicite M. PROT.

12°) SERVICE D'ACHATS DU P.C.M.

M. BRINGER signale que le Service d'Achats créé par le P.C.M. en avril 1949 et qui n'a commencé à fonctionner que dans le courant du mois de mai dernier paraît devoir obtenir un réel succès.

Au début d'août 1949, le nombre des adhérents à ce

Service approchait de la centaine ; des bons pour des achats importants ont été demandés par ces adhérents, qui ont été ainsi mis en mesure de réaliser des économies appréciables sur l'acquisition des marchandises les plus diverses.

Ces premiers résultats montrent que la création de ce Service d'Achats répondait à une utilité incontestable ; il est souhaitable que ledit Service soit mieux connu et que le nombre des adhérents, augmente rapidement.

Le Comité s'associe à ce souhait.

La séance est levée à 12 heures 55, étant entendu que la prochaine réunion du Comité du P.C.M. aura lieu exceptionnellement le mardi 11 octobre 1949, en deux séances, l'une à 9 heures, l'autre à 14 heures 15.

Le Secrétaire.

A. BOUZOUZ.

Le Président.

R. BRINGER

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU SOUS-COMITÉ de la Section " PONTS ET CHAUSSÉES "

Séance du Mardi 5 Juillet 1949

Le Sous-Comité de la Section Ponts et Chaussées du P.C.M. s'est réuni le mardi 5 juillet 1949, au Ministère des Travaux Publics, à Paris, sous la présidence de M. BRINGER, Président.

Étaient présents : MM. BRINGER, Président, BUTEAU, Vice-Président, DURAND-DUBIEF, Secrétaire, BOUZOUZ, CACHERA, CARPENTIER, CASSARD, CAUDRELLIER-BENAC, CHAMPSAUR, COR, COUTEAUD, CURET, GUYDON DE DIVES, LORIFERNE, PÉLISSONNIER, RENOUX, ROQUES et SAINT-REQUIER, Membres.

Absents excusés : MM. COURBON et JACQUINOT.

Assistaient à la séance : MM. René DURAND, DURIEU et LAMOUREUX.

La séance est ouverte à 15 heures 05.

1°) APPROBATION DU P. V. DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.

Le Sous-Comité adopte sans observations le texte qui lui a été soumis pour le procès-verbal de la séance tenue le mardi 17 mai 1949.

2°) ABUS DU TITRE D'INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

M. BUTEAU signale que, dans une circulaire où elle annonce la publication d'un N° spécial, consacré à la Direction Générale des Travaux de Paris, la Revue *Science et Industrie* cite des Camarades détachés à la Préfecture de la Seine dont le grade exact dans le Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées n'est

pas indiqué et attribue à tort à un fonctionnaire le titre d'Ingénieur des Ponts et Chaussées. Il signale, en outre que, dans l'annuaire pour 1949 de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, plusieurs personnes sont désignées à tort sous le titre d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Il propose que le P.C.M. proteste contre ces faits et demande les rectifications nécessaires. Le Sous-Comité adopte cette proposition.

3°) SITUATION DE CERTAINS INGÉNIEURS ISSUS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.

M. PÉLISSONNIER indique que, à la suite d'une réclamation formulée par M. TERRAIL, l'Equipe Personnel a examiné le cas des Ingénieurs des Ponts et Chaussées issus de l'Examen Professionnel ; dans les conditions actuelles, ils se trouvent généralement, au point de vue traitement, dans une situation moins favorable que s'ils étaient restés Ingénieurs des T. P. E. L'Equipe estime que, dans ces conditions, le nouveau statut devrait prévoir que les Ingénieurs issus de l'Examen Professionnel seront nommés à la classe et à l'échelon du grade d'Ingénieur des Ponts et Chaussées leur assurant un traitement égal ou immédiatement supérieur à leur traitement précédent. Le Sous-Comité adopte cette proposition et décide de demander la modification correspondante du projet de statut.

4°) STATUT DES INGÉNIEURS T.P.E.

Le Syndicat des Ingénieurs des T.P.E. a donné connaissance au P.C.M. du texte qu'il propose pour le statut des dits Ingénieurs, comme contre-projet au texte préparé par l'Administration et sur lequel l'avis du P.C.M. a été demandé. Au premier examen, ce projet soulève un certain nombre d'observations. En raison de la date récente à laquelle ce contre-projet lui a été communiqué, l'Equipe Personnel n'a pu cependant procéder à une étude complète permettant d'émettre un avis définitif. La question sera donc revue lors de la prochaine réunion du Comité du P.C.M.

5°) INTÉGRATION DU PERSONNEL DES BASES AÉRIENNES.

M. RENOUX demande des éclaircissements sur le décret fixant les conditions d'intégration, dans le Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, du Personnel des Bases Aériennes. MM. BRINGER et BUTEAU signalent, à ce sujet, que les dispositions relatives au reclassement des Ingénieurs des Ponts et Chaussées détachés au Service des Bases Aériennes ne sont pas conformes à celles du projet de décret sur lequel le P.C.M. a été appelé antérieurement à émettre un avis. Le Sous-Comité charge M. BUTEAU de voir cette question avec la Direction du Personnel, avant que l'Equipe Personnel ne se saisisse de la question, qui pourrait motiver un recours en Conseil d'Etat.

6°) COMITÉS RÉGIONAUX AGRICOLES.

M. BRINGER donne lecture de la lettre du 14 mai 1949, par laquelle le Ministère des Travaux Publics a demandé au Ministère de l'Agriculture que les Ingénieurs en Chef des Services Ordinaires des Ponts et Chaussées soient Membres de droit des Comités Régionaux Agricoles. Le Sous-Comité prend acte de cette lettre, qui donne satisfaction à une précédente demande du P.C.M.

7°) OFFRES DE SITUATIONS POUR LES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES.

M. BRINGER fait connaître que le P.C.M. a été saisi, par la Direction du Personnel, de deux offres de situations intéressant les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, savoir :

— un Ingénieur pour le Bureau de l'Hydraulique Fluviale, dans un Organisme nouveau créé par l'O. N.U. à Bangkok pour l'Extrême-Orient (du Pakistan à la Chine incluse) ;

— un Ingénieur spécialiste des routes et plus particulièrement des revêtements, qui serait détaché pour six mois comme Conseiller technique du Département des Routes de l'Etat de Sao-Paulo (Brésil).

Le Sous-Comité décide qu'une note sera insérée dans le prochain N° du Bulletin du P.C.M., au sujet de ces deux offres de situations.

8°) VOIRIE AGRICOLE.

M. BUTEAU donne lecture de la note préparée par M. GUERBIGNY, avec les Equipes Intérieur et Agriculture pour l'attribution de matériel d'entretien de la voirie agricole. Il signale qu'il n'a pu encore obtenir l'audience sollicitée de M. Jules Moch, Ministre de l'Intérieur, pour lui remettre cette note.

9°) APPLICATION DE LA LOI DU 29 SEPTEMBRE 1948.

M. BRINGER signale que les difficultés rencontrées dans certains départements pour obtenir le reversement des sommes versées à tort à l'Etat par les Communes, pour les interventions du Service se rapportant à l'année 1949, ont été levées à la suite d'interventions téléphoniques des Trésoriers Payeurs Généraux auprès du Ministère des Finances. Ce point a été signalé à tous les Délégués de Groupe, afin que les difficultés éventuelles de cette nature, qui pourraient intervenir dans d'autres départements, soient levées de la même façon.

10°) DOMMAGES DE GUERRE ELECTRICITÉ DE FRANCE.

M. BRINGER expose que la question des dommages de guerre d'E.D.F. n'a pas évolué depuis la dernière réunion du Sous-Comité. Le dernier état des textes préparés à ce sujet par le M.R.U. vient d'être communiqué au P.C.M. Le Sous-Comité invite l'Equipe Electricité à étudier ces textes, en lui demandant de s'adjoindre, pour cette étude, M. DAMIAN, intéressé par la question.

11°) VOITURES PERSONNELLES.

En ce qui concerne le remboursement des frais d'utilisation des voitures personnelles, M. BUTEAU fait connaître que la Direction des Routes a prévu une augmentation importante des crédits dans le Budget de 1950. Il signale, par ailleurs, que la récente circulaire de la Direction du Personnel, apportant des restrictions sur les tournées et frais de déplacement, ne paraît pas s'appliquer aux frais de voitures personnelles. Le Sous-Comité prend acte de ces indications.

12°) ZONES DE MONTAGNE.

M. CURET signale les difficultés rencontrées pour le classement de certaines Subdivisions dans les zones de montagne. Le Sous-Comité estime qu'une intervention pourra être faite à ce sujet auprès de la Direction des Routes.

La séance est levée à 16 heures 25, étant entendu que la prochaine réunion du Sous-Comité de la Section Ponts et Chaussées aura lieu le mardi 23 août 1949, à l'issue de la réunion prévue ce jour-là pour le Comité du P.C.M.

Le Secrétaire,
DURAND-DUBIEF.

Le Président,
R. BRINGER.

Séance du Mardi 23 Août 1949

Le Sous-Comité de la Section Ponts et Chaussées du P.C.M. s'est réuni le mardi 23 août 1949, au Ministère des Travaux Publics, à Paris, sous la présidence de M. BRINGER, Président.

Étaient présents : MM. BRINGER, Président, BUTEAU, Vice-Président, COURBON, Trésorier, BOUZOU, CACHERA, CARPENTIER, CHAMPSAUR, CURET, LORIFERNE et MONNERET, Membres.

Absents excusés : MM. GUERBIGNY, Vice-Président, DURAND-DUBIEF, Secrétaire, COR, MORISSON, PÉLISSENIER, RENOUX et ROQUES, Membres.

Assistaient à la séance : MM. LESIEUX et VIELLIARD. M. BOUZOU remplit les fonctions de Secrétaire. La séance est ouverte à 14 heures 50.

1° ADOPTION DU P. V. DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE.

Le Sous-Comité adopte sans observations le texte qui lui a été soumis pour le procès-verbal de la séance tenue le 5 juillet 1949.

2° NOUVELLE ORGANISATION DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL À L'AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE.

À la demande de M. CHAMPSAUR, le Sous-Comité décide d'examiner les conséquences, pour le Corps des Ponts et Chaussées, de la nouvelle organisation du Secrétariat Général à l'Aviation Civile et Commerciale.

M. LESIEUX, de l'Équipe « Air », qui assiste dans ce but à la réunion, rappelle que la nouvelle organisation de l'Administration Centrale du S.G.A.C.C. a été fixée par un décret du 31 mars 1949, paru au Journal Officiel du 1^{er} avril dernier. La modification essentielle est que, désormais, la gestion commerciale des aérodromes incombe à la Direction des Bases Aériennes.

L'organisation nouvelle des Services extérieurs, qui doit découler de cette modification de l'Administration Centrale, n'est pas encore arrêtée officiellement. Il semble toutefois qu'elle réservera aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées le rôle qu'il convient de leur donner dans l'intérêt général, à raison de leur compétence dans les questions commerciales et économiques liées aux transports et à la gestion du Domaine Public.

Après discussion, le Sous-Comité décide :

— de faire confiance à M. le Directeur des Bases Aériennes, pour obtenir que toutes les attributions que l'intérêt général commande de confier aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées leur soient bien réservées dans la nouvelle organisation ;

— de demander à M. le Directeur des Bases Aériennes de communiquer au P.C.M. les projets de textes réglementaires nouveaux, en temps utile pour

que le P.C.M. puisse présenter, s'il y a lieu, ses observations.

Il charge M. LESIEUX d'informer M. le Directeur des Bases Aériennes des résultats de cet examen.

3° COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ECONOMIES.

M. BUTEAU rappelle qu'un décret du 7 juin 1949 a créé des Commissions Départementales d'Économies. Il propose, en accord avec la Direction du Personnel, que le P.C.M. réagisse énergiquement contre cette création, suivant laquelle les Services de l'État semblent assujettis à un contrôle supplémentaire de ces Commissions d'Économies, dont les travaux paraissent d'ailleurs devoir faire double emploi avec ceux du Comité Central d'Enquête sur le coût et le rendement des Services Publics.

Après échange de vues et précisions fournies par M. CHAMPSAUR, le Sous-Comité décide l'envoi, au Ministère des Travaux Publics, d'une lettre de protestation, dont il confie la rédaction à M. BUTEAU.

4° RÉFORME ADMINISTRATIVE SUR LE PLAN LOCAL.

M. BRINGER signale que le projet de réforme administrative prévoirait la suppression des Ordonnateurs secondaires et le passage du contentieux administratif aux préfets. Il rappelle qu'une note de protestation a déjà été rédigée en octobre 1948, à ce sujet, par la Direction du Personnel, qui a communiqué cette note au P.C.M. pour information.

Le Sous-Comité prend acte de ces indications.

5° CONGRÈS DES HYGIÉNISTES ET TECHNICIENS MUNICIPAUX.

M. BRINGER fait connaître que M. BAUDET a signalé au P.C.M. que l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux tiendra un Congrès à Biarritz, du 15 au 20 mai 1950 et demande que des Ingénieurs des Ponts et Chaussées acceptent de rapporter au moins deux des questions inscrites à l'ordre du jour : assainissement des villes littorales et captage de l'eau en montagne.

Après examen, le Sous-Comité décide qu'une note sera insérée à ce sujet dans le prochain N° du Bulletin du P.C.M., en demandant que les rapporteurs éventuels se fassent connaître au Secrétariat du P.C.M. et en insistant pour que les travaux de ce Congrès soient suivis par le plus grand nombre possible de Camarades.

6° ABUS DU TITRE D'INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Le Sous-Comité prend acte des réponses satisfaisantes reçues de la Revue *Science et Industrie* et de

l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, à la suite des lettres par lesquelles le P.C.M. a protesté contre les abus, récemment signalés, du titre d'Ingénieur des Ponts et Chaussées.

7°) INTÉGRATION DES INGÉNIEURS DES BASES AÉRIENNES.

M. CHAMPSAUR formule des observations au sujet de l'intégration des Ingénieurs des Basés Aériennes dans les Corps des Ponts et Chaussées.

M. BUTEAU souligne que, dans la composition des Commissions d'intégration, le P.C.M. est représenté, ce qui paraît de nature à sauvegarder les intérêts du Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Il propose que ce représentant soit M. COR.

Après échange de vues, le Sous-Comité, adoptant cette proposition et manifestant le désir que soient intégrés dans le Corps des Ingénieurs les seuls fonctionnaires des Bases Aériennes remplissant effectivement des fonctions d'Ingénieur, décide de demander à la Direction du Personnel des précisions sur le rang dans l'Annuaire des Ingénieurs réintégré dans les cadres ; il charge M. CACHERA de préparer un projet de lettre en ce sens.

8°) PROTECTION CONTRE L'INCENDIE.

M. LORIFERNE rappelle qu'une circulaire interministérielle (Agriculture-Intérieur) écarte le Service des Ponts et Chaussées du règlement des subventions accordées par le Ministère de l'Agriculture pour les travaux de protection des Communes rurales contre l'incendie et laisse ce règlement aux soins des Services du Génie Rural. M. BUTEAU signale que cette affaire est actuellement soumise à l'Equipe Agriculture.

Le Sous-Comité prenant acte de cette communication estime, après examen, que la note à rédiger à ce sujet devra d'ailleurs rappeler l'application du décret de 1937, dont la portée est générale en ce qui concerne les subventions du Ministère de l'Intérieur. Mention de cette nouvelle ingérence de l'Agriculture pourra être faite près de M. le Ministre de l'Intérieur, quand il recevra la délégation du P.C.M. chargée de lui commenter la note qui lui a été adressée à propos de la voirie agricole.

9°) LIQUIDATION DE LA RETRAITE DE CERTAINS INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES DU RECRUTEMENT EXCEPTIONNEL.

M. BRINGER fait connaître que le P.C.M. a reçu une lettre signalant le cas de certains Ingénieurs des Ponts et Chaussées issus du cadre des Ingénieurs des T.P.E., par le recrutement exceptionnel de 1945, dont

la retraite serait inférieure à celle qu'ils auraient obtenue s'ils étaient restés Ingénieurs des T.P.E.

Le Sous-Comité décide de prendre sur cette affaire l'avis de l'Equipe Personnel.

10°) APPLICATION DE LA LOI DU 29 SEPTEMBRE 1948.

M. BRINGER signale que la Direction du Personnel a demandé au P.C.M., le 10 août 1949, de désigner ses représentants à la Commission Consultative instituée par décision ministérielle du 28 juillet 1949, pour la répartition des sommes prélevées pour les fonctionnaires de l'Administration Centrale, sur toutes les rémunérations dues aux fonctionnaires des Ponts et Chaussées, pour les concours prêtés aux Collectivités locales et Organismes divers.

Le Sous-Comité désigne, pour représenter le P.C.M. :

- comme membres titulaires, MM. COR et MORET;
- comme membres suppléants, MM. MARPON et COURBON.

M. BUTEAU est chargé d'obtenir l'avis des trois premiers nommés, non présents à la réunion.

11°) PAIEMENT DES ARRÉRAGES POUR ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Le Président donne lecture de la réponse faite, le 5 août 1949, par la Direction du Personnel, à une question posée par le P.C.M., en vue d'une modification des modalités actuellement appliquées pour le règlement des rentes pour accidents du travail.

Le Sous-Comité décide, après examen, d'insérer dans le prochain N° du Bulletin du P.C.M. la note annexée à cette réponse et expliquant les raisons pour lesquelles il paraît ne pas convenir de modifier les errements actuels en la matière.

12°) EQUIPEMENT SPORTIF.

M. BRINGER fait connaître qu'il a reçu un rapport de M. JOUVENT, relatif aux attributions des Ingénieurs Régionaux de l'Equipement Sportif. Après accord avec la Direction de l'Equipement Sportif, M. JOUVENT conclut qu'il n'y a pas lieu de modifier la circulaire du 20 novembre 1948 précisant les attributions de ces Ingénieurs Régionaux. Le rapport précité a été communiqué à l'Equipe compétente qui n'a pas formulé d'objection.

Le Sous-Comité décide de classer cette affaire.

La séance est levée à 16 heures 15, étant entendu que la prochaine réunion du Sous-Comité de la Section Ponts et Chaussées aura lieu le mardi 11 octobre 1949, à l'issue de la réunion prévue ce jour-là pour le Comité du P.C.M.

Le Secrétaire,
A. BOUZOUZ.

Le Président,
R. BRINGER

Grève des Fonctionnaires du 15 Juin 1949

Dans sa séance du 5 juillet 1949, le Comité du P. C. M. a décidé l'envoi aux Ministres Intéressés, d'une motion précisant la position prise par les Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, à l'occasion de la grève des fonctionnaires du 15 juin dernier.

Cette motion a fait l'objet de la lettre suivante, adressée, le 18 juillet 1949, par le Président du P.C.M. à M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, à M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce et à M. le Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative :

Monsieur le Ministre,

Il est apparu au Comité de notre Association, réuni dernièrement à Paris, que, si les Ingénieurs des

Ponts et Chaussées et des Mines n'ont pas cru devoir, de par la nature de leurs fonctions, participer à la grève d'avertissement du 15 juin; ils n'en doivent pas moins affirmer leur entière solidarité avec ceux de leurs Agents de l'Etat ayant suspendu leur travail ce jour-là, en ce qui concerne la situation matérielle de l'ensemble des Fonctionnaires.

Tel est l'objet de la motion votée par notre Comité et dont vous voudrez bien trouver ci-joint le texte, sur lequel nous nous permettons d'attirer instamment votre plus bienveillante attention.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueusement dévoués.

Le Président du P.C.M.,

R. BRINGER.

MOTION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DU P. C. M. dans sa séance du 5 Juillet 1949

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, dans leur totalité, se sont abstenus de participer à la grève d'avertissement du 15 juin dernier, à raison des fonctions d'autorité qu'ils exercent à leurs divers grades. L'Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines (P.C.M.) tient cependant à marquer, sur le fond, en ce qui concerne la situation matérielle faite aux fonctionnaires, la complète solidarité de ses Membres avec les fonctionnaires subalternes qui ont estimé, à raison de leurs fonctions, pouvoir suspendre leur travail. Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines partagent le mécontentement de ces derniers devant l'ajournement indéfini des dernières étapes du reclassement de la fonction publique : l'inégalité profonde que l'achèvement du reclassement doit atténuer, compte tenu notamment des avantages obtenus en 1936 et 1945 par le secteur privé en matière de sécurité sociale, ne saurait être maintenue sous le prétexte toujours invoqué des difficultés que tra-

verse le pays et dont les fonctionnaires supportent plus que bien d'autres tout le poids.

Ils demandent que le Gouvernement prenne des engagements formels quant à la réalisation des deux dernières tranches du reclassement et, en particulier, quant à l'attribution de la troisième tranche avant la fin de l'année 1949.

L'Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines tient à souligner cependant qu'une amélioration substantielle de la situation matérielle des serviteurs de l'Etat ne pourra résulter que d'une diminution sensible de leur nombre. La position adoptée par elle, quant à la nécessité de cette amélioration, n'entraîne donc pas pour autant son adhésion aux autres revendications posées à l'occasion de la grève ci-dessus.

Pour le Comité du P.C.M. :

Le Président,
R. BRINGER.

PAYEZ VOTRE COTISATION

(Voir à ce sujet l'avis important à la page 23 du présent Bulletin)

Communication des Notes aux Ingénieurs en Chef, Chefs de Service

Le Statut Général des Fonctionnaires a prévu, dans son titre IV, Chapitre Premier, que les notes individuelles des Fonctionnaires leur seraient communiquées par leur Chef de Service.

Certains Camarades se sont demandé, en l'absence d'autres précisions, par qui serait faite la communication en ce qui concerne les Ingénieurs en Chef, eux-mêmes Chefs de Service.

On peut observer, à cet égard, que le Chef direct des Ingénieurs en Chef, Chefs de Service, est le Ministre, mais que l'Inspecteur Général est un échelon obligatoire pour la nomination de certains fonctionnaires, interposé entre le Chef de Service et le Ministre. Il semble donc qu'on puisse soutenir valablement les deux points de vue, suivant lesquels les Ingénieurs en Chef devraient avoir communication de leurs notes, soit par les Inspecteurs Généraux, soit par le Ministre, (en l'occurrence, le Directeur du Personnel).

Le Comité du P.C.M., qui a examiné la question, n'a pas manifesté de préférence pour l'une ou l'autre de ces solutions. Il a seulement chargé son Président de signaler à la Direction du Personnel cette

question, en lui laissant le soin de prévoir ce qui lui paraîtra le plus convenable dans les instructions d'application du Statut Général des Fonctionnaires.

Ladite question a fait l'objet d'une lettre adressée, le 9 juillet 1949, par le Président du P.C.M., à M. le Directeur du Personnel au Ministère des Travaux Publics, qui a répondu, le 21 du même mois, dans les termes suivants :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne manquerai pas de préciser ce point lorsque le décret prévu à l'article 2 du Règlement d'Administration Publique du 28 juin 1949 sera intervenu.

« Je vous indique dès à présent que les Ingénieurs en Chef qui seraient désireux de connaître leurs notes chiffrées auront à m'en faire la demande sous le timbre du 1^{er} Bureau du Personnel ».

Les Camarades Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées, Chefs de Service, qui désirent avoir communication de leurs notes chiffrées, doivent donc, pour le moment, en faire la demande à la Direction du Personnel (1^{er} Bureau), au Ministère des Travaux Publics.

Procédure de fixation et de paiement des rentes d'accidents du travail dans les Services des Ponts et Chaussées

Sous le régime de la loi du 9 avril 1898, puis de la loi du 1^{er} juillet 1938, les Ingénieurs en Chef étaient chargés d'instruire les affaires d'accidents du travail et d'en poursuivre le règlement, (du moins lorsqu'il n'était pas contentieux). Leur tâche était, d'ailleurs, relativement aisée, étant donné le système alors en vigueur : la rente était fixée par Ordonnance du Président du Tribunal Civil, qui constatait, le cas échéant, l'accord des parties par un procès-verbal de conciliation. En cas de litige, l'affaire était du ressort du Tribunal Civil. Désormais, c'est l'Administration qui fixe la rente, dans le cas des régimes spéciaux comme celui des ouvriers de l'Etat, (décret du 15 avril 1947). Il est donc incontestable que la nouvelle réglementation apporte aux Administrations de l'Etat un surcroît de travail et des responsabilités nouvelles.

En ce qui concerne le paiement des rentes, on sait qu'il était précédemment assuré par la Caisse des Dépôts et Consignations, moyennant le versement, une fois fait, du capital constitutif et le Département des Travaux Publics avait admis, d'accord avec celui du Travail, que la Caisse accepterait, sous le

nouveau régime, de continuer à s'en charger, suivant la même procédure. Mais le Ministre des Finances s'y est très fermement refusé, malgré la vive insistance de l'Administration des Travaux Publics.

**

Lors de la préparation de la circulaire du 19 août 1947, la Direction du Personnel a très attentivement étudié le problème de la procédure de fixation des rentes. Fallait-il centraliser ou déléguer le pouvoir de fixation des rentes aux Ingénieurs en Chef ?

Les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients. La déconcentration apparaît, au premier abord, séduisante : elle répond aux principes suivant lesquels est organisée l'Administration des Travaux Publics et elle est normalement plus expéditive. Elle a le défaut d'obliger les Services à assimiler une législation assez complexe, ce qui est d'autant plus difficile que le nombre des cas traités chaque année est relativement peu important. En outre, le risque d'une jurisprudence peu uniforme n'est pas négligeable.

Certains Ministères — comme celui des Forces Armées (Guerre) — ont, depuis la mise en vigueur de la loi de 1898, adopté le système de la centralisation. Un bureau des accidents du travail règle toutes les questions relevant de la législation sur le risque professionnel : le système nécessite d'abondantes correspondances et des délais, mais le rendement et la sûreté d'un personnel qui est spécialisé, sont certainement meilleurs.

Pour instituer un système analogue au Ministère des Travaux Publics, à supposer que ses avantages l'emportent nettement sur ses inconvénients, il eût été indispensable d'accroître les effectifs de la Direction du Personnel. Pratiquement, le 4^e Bureau du Personnel, déjà beaucoup trop chargé, aurait dû être scindé en deux bureaux, et 5 ou 6 fonctionnaires supplémentaires eussent été nécessaires, dont au moins un Administrateur Civil. Il était impossible de prélever ce personnel sur les effectifs déjà très faibles de l'Administration Centrale et non moins impossible d'obtenir des créations d'emplois. C'est pourquoi la seule solution possible s'est trouvée, en fait, celle qui a été adoptée. On ne peut penser, actuellement, à revenir sur la décision prise.

* *

Est-il, néanmoins, possible de faciliter davantage la tâche des services locaux ?

La Direction du Personnel envisage, à cet égard, les mesures suivantes :

1°) Publication prochaine d'une table des textes, (y compris les instructions du Ministre du Travail qui seraient jugées utiles, et dont le texte serait joint à la table), complétant celle qui est annexée à la circulaire du 19 août 1947. Cette table pourrait être mise à jour périodiquement. Il faut signaler, à ce sujet, que les textes instituant des majorations de rentes sont publiés au *J. O.*

2°) Diffusion périodique de certaines décisions de jurisprudence importantes des commissions de 1^{re} instance et des commissions régionales d'appel.

3°) Recommandation renouvelée aux Ingénieurs en Chef de saisir l'Administration Centrale, toutes les fois qu'ils ont à trancher un point de droit tant soit peu délicat.

4°) Enfin, nouvelle intervention auprès de l'Administration des Finances, pour obtenir que la Caisse des Dépôts et Consignations — à défaut d'accepter le versement du capital constitutif des rentes, auquel on ne peut plus songer — soit chargée du paiement des rentes et des majorations. Les décisions seraient notifiées à la Caisse, qui ferait l'avance des arrérages, et demanderait périodiquement à l'Administration Centrale de la rembourser.

Automobile-Club des Fonctionnaires

L'Automobile-Club des Fonctionnaires et Assimilés, 103, boulevard Hausmann à Paris-8^e, (Téléphone Anjou 98-55), est une Association régie par la Loi de 1901, Agréée par le Ministère de l'Education Nationale, (Direction Générale des Sports) et affiliée à l'Union Sportive Interministérielle.

Le correspondant de cette Association pour le Ministère des Travaux Publics est M. MARDON, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Service Central des Routes au Ministère, qui a bien voulu accepter cette mission sur la demande du Comité du P.C.M.

Ladite Association offre, aux Fonctionnaires du Ministère des Travaux Publics :

— le concours d'un Service d'Achats pour les accessoires d'automobiles et pièces détachées, (réduction de 10 à 25 %) ;

— l'appui d'un Service de Tourisme, (conditions avantageuses pour voyages individuels ou collectifs) ;

— des facilités pour la pêche et la chasse ;

— des tarifs d'assurances automobiles particulièrement intéressants, suivant les indications ci-après :

I. — TARIF AUTOMOBILE

a) **Garantie illimitée aux Tiers y compris tiers transportés gratuitement** — Usage : Promenade et Service — Conduite non exclusive — Bonification 10 % pour non sinistre — Retraité : Promenade seulement — Service de Recours.

PRIMES ANNUELLES			
CV	LIEU DE RESIDENCE		
	PARIS	PROVINCE NORMAL	SPECIAL N° 1
3/4 CV	6.000	3 300	3.000
5/6 CV	7.400	4.000	3.500
7 CV	8 800	4.600	4 100
8/9 CV	10 500	5.400	4 800
10 CV	12 000	6 200	5.700
11/14 CV	14 100	7 300	6.750
15/16 CV	17.500	9.200	8.200
17/23 CV	20 700	11 000	10 000

Le Tarif spécial N° 1 est applicable aux personnes possédant un véhicule dont le lieu de garage habituel est situé dans l'un des départements ci-après :

Région Sud-Ouest : Aveyron, Gers, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Tarn

Région de l'Est : Ardennes, Doubs, Jura, Haute-Marne, Meuse, Haute-Saône, Vosges, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Corse.

b) Incendie et Vol — Ces risques peuvent être couverts moyennant une prime globale fixée à 10 francs par Mille francs de la valeur des véhicules, suivant la cote officielle de l'Argus.

Les voitures de construction antérieure à 1935 ne sont pas garanties.

c) Tous risques — Comprenant : Garantie illimitée aux tiers — Dommages aux véhicules — Incendie et Vol.

Ci-dessous quelques exemples de Primes — Usage : Promenade et Service.

FORCE	MARQUE	VALEUR	LIEU DE RESIDENCE	
			PARIS	PROVINCE
4 CV	Renault	300 000	30 000	Primes suivant lieux de residence
6 CV	Peugeot	350 000	32 500	
11 CV	Citroën	400.000	57.400	

Bonification de 15 % pour non sinistre en fin d'année d'assurance.

N -B. — Consulter l'Association pour les garanties " Promenade exclusive ".

II. — TARIF VÉLOMOTEURS — MOTOS

PRIMES ANNUELLES				
DÉSIGNATION	PARIS		PROVINCE	
	sans tand sad	avec tand sad	sans tand sad	avec tand sad
	1) VÉLOMOTEURS 125 cm3	1.700	2.000	1.200
2) MOTOS 2 CV	2 300	2.700	1.300	1.500
3 CV	2 900	3.200	1.600	1.800
4 CV	3.900	4.500	2 000	2 300
5 CV	4 700	5.400	2.400	2.700
6 CV	5 300	6.100	2 600	3.000

*Questionner l'Association pour les lieux de résidence suivants (relevant de tarifs différents) :
Commune de Marseille et Littoral Méditerranéen — Régions de Lyon, Bordeaux, Rouen, St-Etienne,
Lille — Roubaix — Départements de l'Isère, Loire, Rhône, Seine-et-Oise.*

TARIFS SPÉCIAUX pour Week-End et Vacances

ENVOYEZ-NOUS DE COURTS ARTICLES TECHNIQUES

*sur des travaux exécutés dans votre Service
ou sur des questions relevant de votre activité*

ACTIVITÉ DES GROUPES

GROUPE DU MANS

Le Groupe de l'Ouest du P.C.M. s'est réuni le lundi 11 juillet 1949 en Maine-et-Loire. Le point de rendez-vous était la nouvelle Halle à marchandises de la gare d'ANGERS St-Laud, mise en service en septembre dernier, d'un type unique en France, avec quai de surface réduite et manutention mécanique des colis.

De là, les camarades se sont dirigés vers le Centre de stockage de liants en cours de construction à la PYRAMIDE près d'ANGERS, mais déjà mis partiellement en service. Il comprend principalement douze citernes en béton armé à moitié enterrées de 600 m³ chacune de capacité, un hangar métallique pour le garage de véhicules et une maison pour le Chef de centre. Les dispositions de l'usine de réchauffage ne sont pas encore arrêtées et le réchauffage se fait actuellement avec des groupes mobiles.

Avant le déjeuner à GENNES, les camarades ont pu examiner le pont suspendu de GENNES qui sera bientôt terminé et qui fait suite à celui des ROSIERS inauguré l'an dernier.

L'après-midi, malgré une chaleur torride, les trois chantiers suivants ont été visités.

1°) Chantier de gravillonnage mécanique en régie avec « spreader » à côté de Concourson sur la Route Nationale 160. Un camion répandeur de liants étant équipé d'un nouveau système de répandage par pompe.

2°) Chantier de Reconstruction du Pont des Sept Voies à SAUMUR, à cinq arches en béton armé. La particularité de ce chantier est la préfabrication sur la rive par moitié des huit arcs de chaque travée, avec le système de mise en place.

3°) Chantier de Reconstruction du pont Fouchard à SAUMUR, de 3 arcs très tendus de 30 mètres d'ouverture, avec la mise en place d'un arc en bois du cintre.

Enfin, M. le Maire de SAUMUR assisté de ses adjoints avait tenu à accueillir les camarades avec son amabilité coutumière dans le magnifique Hôtel-de-Ville du XV^e siècle et à leur offrir un vin d'honneur.

ANGERS, le 15 juillet 1949.

L'Ingénieur des Ponts et Chaussées,
LORIFERNE.

**

NOTE DU PRÉSIDENT DU P. C. M.

Les réunions telles que celle du Groupe du Mans du 11 Juillet 1949 sont intéressantes à de nombreux titres et sont, malheureusement, beaucoup trop rares, si l'on en juge par le petit nombre de comptes rendus qui nous parviennent.

Les Délégués de Groupe font preuve, trop souvent, d'une regrettable inertie ; je leur demande, d'une façon très pressante, de réunir leur Groupe au moins une fois et, si possible, deux fois par an, et d'adresser, au Secrétariat du P. C. M., à l'issue de chaque réunion, un compte rendu, qui sera inséré au Bulletin.

Le Président du P. C. M.,
R. BRINGER.

Congrès de l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux à Biarritz en Mai 1950

L'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux tiendra un Congrès à Biarritz, du 15 au 20 mai 1950. Les questions suivantes seront étudiées au cours de ce Congrès :

- Assainissement des Villes littorales (cas particulier des mers et marées) ;
- Captage de l'eau en montagne ;
- Lutte contre les moustiques et autres insectes ;
- Hygiène scolaire.

La dite Association demande que des Ingénieurs du Corps des Ponts et Chaussées acceptent de fournir des rapports sur les deux premières des ques-

tions sus-visées, (assainissement des Villes littorales et Captage de l'eau en montagne).

Le Comité du P.C.M. insiste à nouveau, à cette occasion, sur l'intérêt de l'adhésion du plus grand nombre possible d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées à cette Association, dont la création est due notamment à l'initiative de l'un d'eux, M. G. IMBEAUX, et la participation effective aux travaux de ses prochains Congrès.

Il demande instamment que des Camarades présentent des rapports sur les deux questions soulevées.

Service d'Achats du P. C. M.

Le Service d'Achats créé par le P.C.M. en avril 1949 et qui n'a commencé à fonctionner que dans le courant de mai dernier paraît devoir obtenir un réel succès.

Actuellement, le nombre des adhérents à ce Service approche de la centaine ; des bons pour des achats importants ont été mis à la disposition de ces adhérents, qui ont ainsi pu réaliser des économies appréciables sur l'acquisition des marchandises les plus diverses : vêtements pour hommes, dames et enfants, tapis, lingerie, bijouterie, horlogerie, appareils de T.S.F., meubles, maroquinerie, papiers peints, peinture, rideaux, cycles, orfèvrerie, literie, rideaux, linge de maison, chaussures, librairie, voitures d'enfants, roulotte pour camping, appareils et fournitures photographiques, quincaillerie, vaisselle, fourrures, accessoires pour automobiles, équipement de jeunes ménages, montres, couvertures, poèles, frigi-

daires, aspirateurs, ciroues, réchauds, cuisinières, fournitures et meubles de bureau, machines à laver, chauffe-bains, chauffe-eau, articles de sports, machines à éplucher les pommes de terre, tissus divers, layettes, fers à repasser, rasoirs électriques, articles de voyage, règles à calculs, décimètres, équerres d'arpenteur, etc...

Ces premiers résultats montrent que la création de ce Service d'Achats répondait à une utilité incontestable : il est souhaitable que ledit Service soit mieux connu et que le nombre des adhérents augmente rapidement.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du P.C.M. (Service d'Achats), 28, rue des Saints-Pères, à Paris-7^e, (Téléphone Littre 93-01), en joignant la somme de trente francs en timbres-poste, pour envoi de bons d'achat et des indications sur des fournisseurs.

LE SERVICE D'ACHATS DU P. C. M.
EST A VOTRE DISPOSITION
CONSULTEZ-LE AVANT DE FAIRE VOS ACHATS

LISTE DES MEMBRES DES CORPS des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

S — Sociétaires annuels.
SP — Sociétaires perpétuels.
MB — Membres bienfaiteurs.

PONTS ET CHAUSSÉES

RECTIFICATIF

Dans la liste des Ingénieurs du Corps des Ponts et Chaussées publiée dans le N° de juin 1949 du Bulletin du P.C.M. :

— à la page 15, au lieu de :

S MANTE Gilbert, 6, rue de la Préfecture, Epinal (Vosges),

il faut lire :

S MANTE Jean, 6, rue de la Préfecture à Epinal (Vosges) ;

— à la page 17, au lieu de :

S SIREYJOL Pierre, 31, rue Bélestat à Fontenay-le-Comte (Vendée),

il faut lire :

S SIREYJOL Pierre, 14, avenue Baudin à Alger (Alger).

S SORET Louis, 31, rue Bélestat à Fontenay-le-Comte (Vendée).

MINES

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

A. Inspecteurs Généraux.

AUDIBERT, 10, Rue Saint-Hilaire, Senlis (Oise).

BETIER, 14, Boulevard Baudin, Alger (Alger).

BLUM-PICARD Lambert, 91, Quai d'Orsay, Paris-7°.

CHOLIN André, 88, Avenue Mozart, Paris-16°.

CHAPELON, 2, Boulevard Morland, Paris-4°.

SP DAUVERGNE Henri, 8 bis, Avenue des Sycomores, Paris-16°.

SP DAVAL, 137, Boulevard Raspail, Paris-6°.
DEMAY, Professeur à l'Ecole Supérieure des Mines, 15, Avenue Elisée-Reclus, Paris-7°.
S DESCOMBES, 8, Square de l'Albion, Paris-16°.
S DROUARD Charles, Direction des Mines, 244, Boulevard Saint-Germain, Paris-7°.
S DUHAMEAUX Michel, 24, Rue Chaptal, Paris-9°.
S DURAND Jules-Armand, 34, Rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).
S DURUY Maurice, 39 bis, Rue de Marseille, Lyon (Rhône).
SP FANTON D'ANDON André, 11, Faubourg d'Altkirch, Mulhouse (Haut-Rhin).
S FRENAS DE COUTARD Jean, 4, Rue Chernoviz, Paris-16°.
S FRIEDEL Edmond, 60, Boulevard Saint-Michel, Paris-6°.
S GEORGES Paul, 1, Rue Capitaine Olchansky, Paris-16°.
S JARLIER Maurice, 14, Avenue Pierre-1^{er} de Serbie, Paris-16°.
LAFAY, 65, Avenue de Ségur, Paris-7°.
SP LE SUEUR, 207, Boulevard Saint-Germain, Paris-7°.
SP LÉVY Paul, 38, Rue Théophile-Gautier, Paris-16°.
LEVY René, 28, Rue Raynouard, Paris-16°.
SP LOCHARD, 159, Boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).
S MAYER Armand, 51, Rue Raynouard, Paris-16°.
NIEWENGLOSKI, 26, Rue Pierre-Curie, Paris-5°.
S RABY Marcel, 1, Rue Mignet, Paris-16°.
S REUFFLET, 9, Rue de l'Université, Paris-7°.
S RODHAIN Pierre, 3, Rue La Fayette, Versailles, (Seine-et-Oise).
SP SCHNEIDER Georges, 11, Rue Galliéni, Versailles (Seine-et-Oise).
SEYER Pierre, Rue Junca, Vic de Bigorre (Hautes-Pyrénées).
THIBERGE, 38, Rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine (Seine).
SP VIGIER René, 35, Boulevard d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine (Seine).
SP VIGNAL Jean, 6, Rue Joseph-Bara, Paris-6°.
S WEILL Henri, 97, Rue de Courcelles, Paris-8°.

B. Ingénieurs en Chef.

- S ADAM Pierre, Tananarive (Madagascar).
- S ALLAIS Maurice, 15, Rue Gate-Ceps, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
- ARMANET, 2, Avenue Mozart, Paris-16°.
- S ARNAUD Gilbert, Bureau des Mines de la France d'Outre-Mer, 8, Rue Léonard de Vinci, Paris-16°.
- S BABOIN Robert, 109 bis, Avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- SP BARRAL Maurice, 12, Boulevard Roosevelt, Saint-Quentin (Aisne).
- S BLANCARD Jean, 19, Boulevard Flandrin, Paris-16°.
- S BONDON Jacques, Directeur du l'Office Chérifien des Phosphates, Rabat (Maroc).
- S BOUCHENY, 2, Place de l'Edit de Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
- SP BOUILLOT André, 38, Rue de la République, Rabat (Maroc).
- S BRUN Georges-Jean, 217, Rue de l'Université, Paris-7°.
- S BURBAU Albert, 17, Avenue d'Iéna, Paris-16°.
- S CELLIER.
- SP CHARBONNEAUX, 3, Rue du Général Langlois, Paris-16°.
- S CHENEVIER Jean, 30, Boulevard J.-B. Lebas, Lille (Nord).
- S CHERADAME Raymond, 7, Avenue Bosquet, Paris-7°.
- COCHÉ Lucien, 17, Avenue d'Iéna, Paris-16°.
- COLOT, 34, Boulevard Saint-Saens, Alger (Alger).
- S CÔTURE Jean, 99, Avenue Percier, Paris-8°.
- S DAMIAN Jean, 22, Rue de l'Hôpital, Rouen (Seine-Inférieure).
- DEGOT Pierre, Cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S DENIS Albert, 37, Avenue de la République, Paris-11°.
- S DESROUSSEAUX, Direction de la Coordination Industrielle, 101, Rue de Grenelle, Paris-7°.
- DODU, 244, Boulevard Saint-Germain, Paris-7°.
- S DONTOT Jacques, Régie des Mines de la Sarre, 1, Trierer Strasse, Sarrebruck (Sarre).
- S ESTIVAL Jean.
- S EYSSAUTIER Louis, 19, Rue Revoil, Rabat (Maroc).
- S FISCHESSE Raymond, Sous-Directeur de l'Ecole Supérieure des Mines, 60, Boulevard Saint-Michel, Paris-6°.
- S FREREAU Aristide, 8, Rue Sambin, Dijon (Côte-d'Or).
- S GOGUEL Jean, 100, Rue du Bac, Paris-7°.
- S GUERONICK Sacha, 18, Rue Greuze, Paris-16°.
- S GUILLANTON André, 15, Boulevard Norodom, Saïgon (Indo-Chine).
- S GUILLAUMAT Pierre, 85, Boulevard Montparnasse, Paris-6°.
- GUIMBAL, Professeur à l'Ecole Supérieure des Mines, Saint-Etienne (Loire).
- S JOUVEN Pierre, 28, Rue Guynemer, Paris-6°.
- KAAS Théodore, 8, Place du Roi Georges, Metz (Moselle).

- DE LACOTE, 13, Rue du Rhône, Mulhouse (Haut-Rhin).
- S LEGOUX Pierre, 27, Rue Oudinot, Paris-7°.
- S LENHARDT Edgar, 26, Rue du Bois de Boulogne, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S LOISON Roger, Nérès-les-Bains (Allier).
- S LOISY Théodore, 26, Rue Gravelotte, Toulouse (Haute-Garonne).
- S MANDEL Jean, 16, Avenue Colonel Bonnet, Paris-16°.
- S MOCH Paul, 40, Avenue Marceau, Paris-8°.
- NELTNER, 158 bis, Cours Fauriel, Saint-Etienne (Loire).
- SP PARISOT Georges, 9, Avenue Marceau, Paris-16°.
- PERRIN Yves, 2, Place de l'Edit de Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
- S PERRINEAU, 9, Boulevard Saint-Michel, Paris-5°.
- S RAGUIN Eugène, 16, Rue Bertrai, Sceaux (Seine).
- S RICHARD Charles, Groupe de Béthune des H.N.N. P.C., Château de Vicq, Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais).
- S RIFFAUD Ernest, Cité Administrative, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S ROBERT Pierre, 12 A, Rue du Dragon, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S SABATIER Jean, 13, Rue René-Bazin, Paris-16°.
- S SAINT-GUILHEM René, 16, Place de Verdun, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S SCHNEIDER Emile, 8, Place du Roi-Georges, Metz (Moselle).
- S SCHNELL Bernard, 8, Place du Roi-Georges, Metz (Moselle).
- S TURQUET DE BEAUREGARD Gabriel, 21, Rue Desfontaines, Alger (Alger).
- S VENTURA Elie, Palais des Nations, Genève (Suisse).
- S VINGOTTE Jean, 26, Cours Arnozan, Bordeaux (Gironde).

C. Ingénieurs ordinaires.

- S ALBY Pierre, 31, Rue Michelet, Béthune (Pas-de-Calais).
- AUDIBERT Jean, 3, Route de Soultz, Cité Anna, Wittenheim (Haut-Rhin).
- ARMAND, 30, Avenue de Villiers, Paris-17.
- S AULARD Claude, Service des Mines, 61, Boulevard Pasteur, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- BABINET, 28, Avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine (Seine).
- S BENEZIT Jacques, 89, Avenue de Villiers, Paris-17.
- BESAIRIE, Chef du Service Géologique, Tananarive (Madagascar).
- BONNAULT, Service des Mines, Brazzaville (A.E.F.).
- BOYAUX, 11, Boulevard Bourdon, Paris-4°.
- S GALLOT François, Service des Mines, Yaoundé (Cameroun).
- S CANTENOT Jean, 111, Avenue de Gravelle, Saint-Maurice (Seine).
- S CHAUVEZ, 62, Rue Guy-Moquet, Paris-17°.
- S CLERMONT, Service des Mines, 4, Rue Duvivier, Constantine (Constantine).

- COMMELIN Jean, 26, Rue de la Baume, Paris-8°.
 COURAU, 30, Avenue de Messine, Paris-8°.
- SP CRUSSARD Charles, 60, Boulevard Saint-Michel,
 Paris-6°.
- CUSSET Paul.
- DARGEOU, 3, Rue Jules-Cousin, Paris-4°.
- S DÉLAVESNE, 10, Rue Jacques-Desgeorges, Saint-
 Etienne (Loire).
- DELAUME, 65, Avenue de Ségur, Paris-7°.
- S DELMAS René, 24, Rue des Glacis, Douai (Nord).
- DENIAU Henri, 67, Rue Erlanger, Paris-16°.
- S DESAINTE, 85, Boulevard Montparnasse, Paris-6°.
- S DESCHAMPS, Villa Soleil d'Or, 3, Avenue Guy de
 Maupassant, Nice (Alpes-Maritimes).
- DESPUJOLS, 36, Rue de Dijon, Rabat (Maroc).
- S DOUMENC Raymond, 158 bis, Cours Fauriel,
 Saint-Etienne (Loire).
- S DUBOIS Gérard, 19, Rue Revoil, Rabat (Maroc).
- ECHARD, 85, Boulevard Montparnasse, Paris-6°.
- S FAUCHER DE CORN, 7, Rue Beausset, Alès (Gard).
- S FER, 158 bis, Cours Fauriel, Saint-Etienne (Loi-
 re).
- S FRIEDEL Jacques, 60, Boulevard Saint-Michel,
 Paris-6°.
- S FORT René 3, Rue du Palais de Justice, Chalon-
 sur-Saône (Saône-et-Loire).
- S GACHET Robert.
- GADILHE, Service des Mines, Tunis (Tunisie).
- S GANIÈRE, 58, Avenue Kléber, Paris-16°.
- S GARDENT Paul, Service des Mines, 52, Rue du
 Molinel, Lille (Nord).
- GENTIL Paul, Service des Mines, Clermont-Fer-
 rand (Puy-de-Dôme).
- GRANIER DE LILLIAC, 23, Rue Froidevaux, Paris-
 14°.
- S GUILLIAMS Jean, 22, Rue de l'Hôpital, Rouen
 (Seine-Inférieure).
- HELIOT P., 21 bis, Rue d'Armaillé, Paris-16°.
- HERBIN, Arrondissement Minéralogique, Bor-
 deaux (Gironde).
- HUE DE LA COLOMBE Jean, 54, Rue de Sablonville,
 Neuilly-sur-Seine (Seine).
- HURE, 109, Avenue Henri-Martin, Paris-16°.
- JACOT Jean, 65, Avenue de la Résistance, Le
 Raincy (Seine-et-Oise).
- S JACQUELIN Claude, 48, Rue Raymond Poincaré,
 Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- JANNIN, 10, Rue Jacques-Desgeorges, Saint-
 Etienne (Loire).
- S JAPIOT, 171, Boulevard Montparnasse, Paris-6°.
- S JEAN Paul, 244, Boulevard Saint-Germain, Pa-
 ris-7°.
- S JENN Jean-Tony, 39, Avenue Ernest-Reyer, Pa-
 ris-14°.
- LABALLERY, Chef du Service des Mines, Cayenne
 (Guyane Française).
- S LABRUYÈRE Jean, 25, Boulevard Jules-Sandeau,
 Paris-16°.
- S LAGABRIELLE Jean, 33, Rue Michelet, Béthune
 (Pas-de-Calais).
- S LAMBERT DE FRONDEVILLE Guy, 17, Rue Stadem,
 Sarrebruck (Sarre).
- S LANCRENON, 81, Boulevard Saint-Michel, Paris-
 5°.
- LAPLACE Claude, 17, Rue Gérando, Paris-9°.
- LAURENT, 89, Rue Taitbout, Paris-9°.
- LAVASTÉ, 209, Boulevard Pereire, Paris-17°.
- S LEGENDRE André, 4, Rue de la Haye, Metz (Mo-
 selle).
- S LEREBOURS-PIGEONNIÈRE Jean, 158 bis, Cours
 Fauriel, Saint-Etienne (Loire).
- LUGOL, 43, Rue d'Alsace-Lorraine, Toulouse
 (Haute-Garonne).
- S MABILE Jacques, 8, Place du Roi-Georges, Metz
 (Moselle).
- MACAUX, 33, Rue de Naples, Paris-8°.
- MARELLE, Chef du Service des Mines, Brazzaville
 (A.E.F.).
- S MARTIN André-Alfred, 85, Boulevard Montpar-
 nasse, Paris-6°.
- S MARTIN Roger, 161, Boulevard Bineau, Neuilly-
 sur-Seine (Seine).
- MARVIER Louis, Service des Mines, Dakar
 (A.O.F.).
- DE METZ, 45, Avenue Victor-Hugo, Paris-16°.
- S MURARD, Chez M. MESSIMY, Pique-Pierre, Saint-
 Martin-le-Vimoux (Isère).
- S NICOLAS Henri, 12, Rue Marceau, Tunis (Tu-
 nisie).
- NICOLET, 6, Rue Nansouty, Tarbes (Hautes-Py-
 rénées).
- S PECCIA-GALETTO Jacques, 143, Boulevard Mont-
 parnasse, Paris-6.
- PERRIN René, 39, Avenue Président Roosevelt,
 Paris-8°.
- PERRIN-PELLETIER, 17, Avenue d'Iéna, Paris-16°.
- S PESSAYRE, 11, Rue du Carré du Roi, Montpellier
 (Hérault).
- PIGEYRE Georges, 38 bis, Rue Roquelaine, Tou-
 louse (Haute-Garonne).
- S PROUST Jean-Noel, 117, Boulevard de la Répu-
 blique, Marcq-en-Bareul (Nord).
- S REGARD Marcel, 12 A, Rue du Dragon, Marseille
 (Bouches-du-Rhône).
- RAMBAUD, 17, Avenue d'Iéna, Paris-16°.
- S RÉROLLE, Direction des Mines, 30, Rue Tabard,
 Saigon (Indo-Chine).
- S RITTER Roland, 6, Villa Seurat, Paris-14°.
- S SALA Marcel, Service des Mines, Alès (Gard).
- SASPORTES, 8, Chaussée de la Muette, Paris-16°.
- SAUNAL Robert, Service des Mines Tananarive
 (Madagascar).
- SCHWARTZ Bertrand, Service des Mines, Nancy
 (Meurthe-et-Moselle).
- SIEGLER, 23, Avenue de Boufflers, Paris-16°.
- STEVENARD, 12 A, Rue du Dragon, Marseille
 (Bouches-du-Rhône).
- S TERESTCHENKO.
- DE TURCKHEIM, 9, Quai Créqui, Grenoble (Isère).
- VAUCHERET, 135, Boulevard Raspail, Paris-6°.
- S VERLANT, Le Delta, Céreste (Bouches-du-Rhône).
- S VIELLEDENT, 158 bis, Cours Fauriel, Saint Etien-
 ne (Loire).
- VIGNON, 65, Avenue de Ségur, Paris-7°.
- S VUILLOT Jean, 8, Boulevard de Strasbourg, Tou-
 louse (Haute-Garonne).
- S WATERLOT Jean, 3, Rue Tifon, Châlons-sur-
 Marne (Marne).

D. Ingénieurs Élèves.

- S ACHILLE Jean-Claude, 270, Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- AUSSURE Paul, 12, Rue Thiers, Choisy-le-Roi (Seine).
- S BESSON Maurice, 35, Boulevard de la Saussaye, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- BLOCH, 2, Rue du Parc Montsouris, Paris-14°.
- S BOULIN Philippe, 47, Rue de Courcelles, Paris-8°.
- S CALLON Roger, 155, Rue de l'Université, Paris-7°.
- CLAIRET Jean, 270 Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- COLLAS Michel, 32, Rue La Fontaine, Paris-16°.
- DAUNESSE Claude, 270, Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- S DEBERGE Jean-Baptiste, 141, Avenue de la République Montrouge (Seine)
- S DENY Louis, 2, Rue de Lille, Paris-7°.
- GIRAUD André, 270, Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- S GOUNI Lucien, 270, Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- JULLIEN André, 177, Boulevard Malesherbes, Paris-17°.
- LAFFITTE Pierre, 35, Rue Laffite, Paris-9°.
- LEBLOND Maurice, 1, Rue Michelet, Paris-6°.
- LEGRENAUDIE Jean, 40, Rue de Verneuil, Paris-7°.
- MALET Philippe, 17, Avenue Théophile-Gautier, Paris-16°.
- S MERMET Maurice, 28, Rue de Turin, Paris-8°.
- MESSIAH Albert, 76, Rue de Lille, Paris-7°.
- MICHEL René, 270, Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- S MORIN François, 107, Rue Erlanger, Paris-16°.
- S NAUDET Roger, 270, Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- S OSSELET Armand, 270, Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- S RASTOUL Henri, 270, Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- S REBOUL Paul, 23 bis, Boulevard Arago, Paris-13°.
- S REY Jacques, 270, Rue Saint-Jacques, Paris-5°.
- STAHL Alain, 1, Rue du Peintre de Bruñ, Versailles (Seine-et-Oise)

2° FONCTIONNAIRES EN DISPONIBILITE,
HORS CADRES, EN CONGE, etc. *

A. Ingénieurs en Chef.

- S ARON Alexis, 7, Rue de Madrid, Paris-8°.
- S BASILHAC Paul, 41, Rue d'Assas, Douai (Nord)
- SP BLONDEL Fernand, 12, Rue de Bourgogne, Paris-16°
- SP BREYNAERT, 7, Avenue Frédéric Le Play, Paris-7°
- S COSTE Philippe, 63, Rue de la Faisanderie, Paris-16°.
- S COUTURE Pierre, Mines Sarre et Moselle, Merlebach (Moselle).
- DAUM Léon, 5, Rue Auguste Comte, Paris-6°.
- S DESPORTES, Jean-Jacques, 15, Avenue des Tilleuls, Paris-16°.
- SP DUBY, 60, Rue de la Victoire, Paris-9°.

- S DUCHEMIN Georges, Union Européenne et Française, 174, Rue de l'Université, Paris-7°
- SP DUMAS Lucien, 2, Rue Gribauval, Paris-7°
- S GENDRIN Maurice, Cartonneries de Kayserberg, Kayserberg (Haut-Rhin).
- SP LANGROGNE, 2, Avenue Camoens, Paris-16°
- S PAGEZY Henri, 250, Rue de Rivoli, Paris-1°
- S PAINVIN Georges-Jean, 36, Rue Michel Ange, Paris-16°.
- SP PARENT Pierre, 106, Avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine)
- S ROY Maurice, 86, Avenue Niel, Paris-17°
- S SAMUEL-LAJEUNESSE Renc, 184, Rue de l'Université, Paris-7°
- SP SAVORNIN André, 9, Boulevard Malesherbes, Paris-8°.
- S SCHERESCHEWSKY, 91, Quai d'Orsay, Paris-7°
- SP SIMON Jules, 3, Avenue Bosquet, Paris-7°
- S THIBAUT Jacques, 69, Boulevard Suchet, Paris-16°

B. Ingénieurs ordinaires.

- S AUBRUN, 84, Avenue Paul-Doumer, Paris-16°
- S BELUGOU, 30, Rue Guynemer, Paris-6°.
- S BORGEAUD Maurice, Usinor, 14, Rue d'Athènes, Paris-9°.
- S BRIZARD Paul, 46, Boulevard Magenta, Paris-10°.
- S BUGHER, 6, Rue de l'Abbaye, Paris-6°.
- S BURSAUX Jacques, Compagnie des Phosphates de Gafsa, 127, Avenue Malakoff, Paris-16°
- S CHARVET Louis, 2, Rue de Comailles, Paris-7°.
- CAMILLERAPP Xavier, 41, Rue Thomas-Dubosc, Roden (Seine-Inférieure).
- CHAMPY, 166, Boulevard Haussmann, Paris-8°.
- S DAGALLIER Henri, Boîte Postale N° 52, Grenoble (Isère).
- DUGAS, 5, Rue Huysmans, Paris-6°.
- GOURSAT, 39 bis, Boulevard Exelmans, Paris-16°
- S HENRY-GREARD, 30, Rue Guynemer, Paris-6°
- S HENTSCHEL, Ommium Nord African, 81, Boulevard J Courtin, Casablanca-Maarif (Maroc)
- HUTTER Roger, 13, Avenue Mozart, Paris-16°
- S LAFOND Henri, 102, Avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- S LATOURTE Jean, 181, Rue de la République, Knutange (Moselle)
- S LEAUTÉ André, 5, Rue des Ursulines, Paris-5°
- SP LEBRUN Albert, Ancien Président de la République, 49, Boulevard Beauséjour, Paris-16°
- S LION Pierre-Jules, 94, Boulevard Flandrin, Paris-16°
- S MAILLET Raymond, 34, Quai Louis-Biériot, Paris-16°
- S MARCHAL Charles, 105, Avenue Raymond Poincaré, Paris-16°
- MIALARET François, 6 bis, Rue Campagne Première, Paris-14°.
- S MIGAUX, 1, Place du Panthéon, Paris-5°.
- S PELNARD, 5, Rue des Roses, Fontenay-aux-Roses (Seine).

- S RICARD Pierre, 172, Boulevard Berthier, Paris-17°.
S ROUER, 11, Rue Jacques Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine).
TUJA, 1, Rue Emile-Gilbert, Paris-17°.
VARQUAUX, 24, Rue Granville, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
S VIEUX Raymond, 49, Rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine (Seine).
S DE VITRY D'AVAUCOURT, 69, Avenue Victor-Hugo, Paris-16°.
S VICAIRÉ André, 1, Rue de l'Alboni, Paris-16°.
SP WALCKENAER François, 29, Rue du Ranelagh, Paris-16°.

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE,
DEMISSIONNAIRES, RAYES DES CADRES

A. Inspecteurs Généraux.

- DOUAT Albert, 21, Rue Roquelaine, Toulouse (Haute-Garonne).
DUTILLEUL, Château de la Vente, Bourg-Saint-Léonard (Orne).

- SP ETIENNE, 2, Avenue Bugeaud, Paris-16°.
S GAILLOT Armand, 10, Rue César-Franck, Paris-15°.
SP GRANDJEAN François, 8, Square de l'Alboni, Paris-16°.
S LEPRINCE-RINGUET Félix, 176, Boulevard Saint-Germain, Paris-6°.
SP LIÉNARD Alfred, 20, Rue de Tournon, Paris-6°.
S TIVOLLE Léonard, 73, Rue du Docteur Escat, Marseille (Bouches-du-Rhône).

B. Ingénieurs en Chef.

- S GRARD Alexandre, 112, Avenue de Versailles, Paris-16°.
S POULAIN Louis, 6, Avenue de la Frillières, Paris-16°.

C. Ingénieurs ordinaires.

- BACHELLERY Henri, 26, Avenue de Fez, Rabat (Maroc).
CHANZY Jacques, 42, Quai de Passy, Paris-16°.
S GRUSON, 12, Avenue d'Eylau, Paris-16°.

BIBLIOGRAPHIE

Marcel PROT, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Docteur ès-Lettres, Docteur ès-Sciences.
Langage et logique ; vers une logique nouvelle.
Un volume, 121 pages, HERMANN, Editeur, 6, rue de la Sorbonne, Paris-5°. 400 fr.

TABLE DES MATIÈRES. — *Avant-propos. Eléments ordonnés de psychologie humaine. Le langage. La vérité. La probabilité. Le hasard. La connaissance, la science, l'empirisme. La métaphysique. Les erreurs de la logique classique. Résumé : une logique nouvelle. Conclusion.*

Ceux qui aiment la métaphysique et qui admirent les métaphysiciens ;

ceux qui, dans la critique du langage, vénèrent l'usage et détestent les néologismes ;

ceux qui n'éprouvent pas le besoin d'une pensée claire, ordonnée et précise ;

ceux-là n'auront pas intérêt à lire ce livre ;

il ne leur plairait certainement pas ;

il les irriterait probablement.

Par contre

Ceux qui ont le désir de mettre de l'ordre dans leurs pensées, qui déplorent les confusions et les équivoques, redoutent les malentendus, aiment la précision, recherchent la clarté ;

ceux qui ont compris ou, du moins, soupçonné que le langage était un instrument archaïque, souvent très imparfait, parfois dangereux pour la pensée ;

ceux qui ont été déçus ou gênés par le langage de la philosophie et quelquefois même inquiétés par le langage de certaines sciences ;

ceux qui, en toute sincérité, se sont voués à eux-mêmes qu'ils ne comprenaient pas le langage des métaphysiciens et qui ont flairé dans ce langage, trop souvent respecté par habitude ou par snobisme, une vaine jonglerie ;

ceux, enfin, qui ont clairement vu tout ce que la pensée métaphysique pouvait avoir de néfaste et qui, cependant, intoxiqués par une longue éducation, ne parviennent pas à s'en défaire ;

ceux-là trouveront dans ce livre

les éléments d'une logique nouvelle

et les voies d'une cure de désintoxication métaphysique.

Reconstruction du pont sur la Loire à Blois

Le 16 août 1944, après avoir évacué la Ville de Blois, les Allemands faisaient sauter les fourneaux de mine aménagés dans les deux piles encadrant l'arche maîtresse détruisant ainsi la partie centrale du pont sur la Loire, long de 280 mètres, composé de 11 arches de forme d'anse de panier qui décroissent symétriquement en ouverture et en hauteur depuis l'arche maîtresse jusqu'aux arches de rive.

Au premier examen, les trois arches centrales ne formaient plus qu'un éboulis de blocs de pierre dans le lit de la rivière, ouvrant ainsi une brèche d'environ 85 mètres entre les deux piles-culées encadrant les trois arches. Cependant, on pouvait remarquer que sur 1/3 environ de sa largeur, la voûte contiguë à l'arche maîtresse, côté Ville, avait échappé à la destruction. Ce fait s'expliquait parce que l'un des trois fourneaux de mine de la pile rive droite (celui d'arriére) n'avait pas explosé, de sorte que la pile n'était détruite que sur 2/3 de sa longueur ; ce qui restait tenait encore debout avec l'avant-bec et servait d'appui à une tranche de la voûte contiguë.

Pour rétablir la circulation, notre Service entreprit la construction d'un ouvrage léger permettant de franchir la brèche dans sa partie la plus étroite, en utilisant ce qui subsistait de la voûte et de la pile rive droite. Les appuis de cette passerelle étaient constitués par une charpente légère sur une hauteur d'environ 13 mètres ; le tablier, à une seule voie charretière, construit en rails de chemin de fer, était calculé pour porter des véhicules de 3 tonnes. Cette passerelle, construite en trois semaines, fut mise en service le 24 septembre 1944. C'était le premier et le seul ouvrage provisoire permettant de franchir la Loire entre Nevers et Nantes. Par la suite, il fut décidé de construire un pont provisoire à deux voies, capable de porter des véhicules lourds. Cet ouvrage, construit un peu à l'aval du pont de pierre, en déviation de la brèche, sur une longueur totale d'environ 200 mètres comptée en ligne droite sur le pont de pierre, fut établi sur des palées de pieux en bois battus dans le lit du fleuve. Le tablier était constitué par de grandes poutres en bois cloué à treillis multiples d'environ 30 mètres en trois travées perpendiculaires au fleuve et de chaque côté, deux travées biaisées de raccordement de 76 mètres de longueur.

Le tablier portait une chaussée de 6 mètres et deux trottoirs de 1 m. 50. Il a été calculé pour le passage des camions de 25 Tonnes.

Il a été ouvert à la circulation le 2 septembre 1945.

En même temps que l'on achevait la construction

du pont provisoire on s'employait à déblayer l'emplacement des piles du pont de pierre. Ces travaux qui se poursuivirent au cours des mois de septembre et octobre 1945 furent favorisés par le niveau des eaux qui se maintint à un niveau relativement très bas jusqu'au mois de décembre 1945. On put ainsi commencer la démolition du socle de la pile rive gauche et l'on constata que, vers 1 m. 20 environ au-dessous de l'étiage, les maçonneries n'avaient pas souffert de l'explosion, de sorte qu'il fut possible de reconstruire la pile sans aucune difficulté.

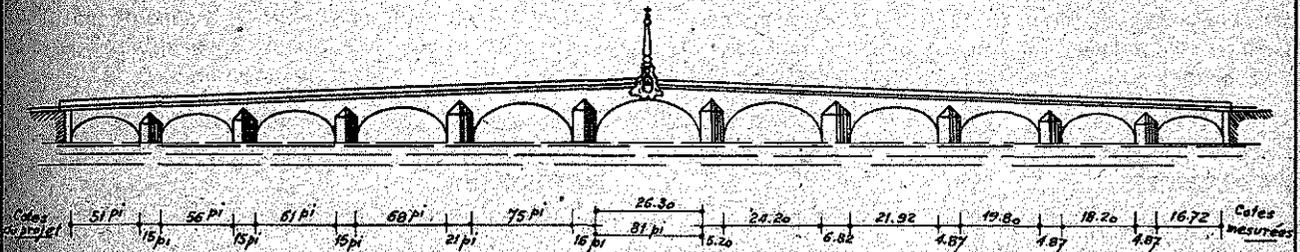
En même temps on s'employait à démolir les restes de la voûte et de la pile rive droite. Lorsque cette opération fut terminée, il apparut que les maçonneries du socle de la pile avaient beaucoup souffert ; il fut d'ailleurs impossible de poursuivre les travaux en raison du niveau des eaux et l'on décida de construire un batardeau permettant de travailler à sec au déblaiement des maçonneries. Ce batardeau qui entourait entièrement la pile avait environ 25 mètres de longueur et 11 mètres de largeur ; il fut construit en palplanches métalliques de 10 à 12 mètres de longueur dont l'abatage et ultérieurement l'arrachage constitua la principale difficulté des travaux.

La démolition complète des maçonneries du socle de la pile s'avéra effectivement nécessaire, car elles étaient entièrement disloquées ; on parvint ainsi au niveau du pilotis qui fut trouvé en parfait état de conservation. Il comprenait des pieux en chêne espacés d'environ 90 cm. d'axe en axe recouverts d'un plancher constitué par de gros madriers de 12 à 15 cm. d'épaisseur. On enleva une partie de ce plancher pour se rendre compte exactement de l'état des pilots et celui-ci ayant été jugé satisfaisant, on remit en place le plancher, coula par dessus une épaisse dalle de répartition en béton armé, non sans avoir placé dans l'épaisseur de cette dalle des tuyaux permettant de faire des injections de ciment à travers le béton de la dalle jusqu'au-dessous du plancher. Sur environ 90 injections qui ont été ainsi faites, une seule a été effectivement nécessaire : elle a permis d'injecter 300 kgs de ciment.

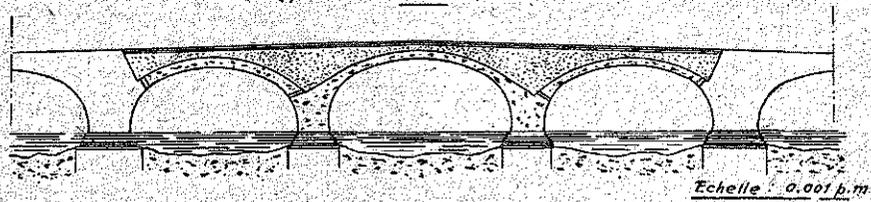
Après la reconstruction des deux piles, la remise en état du pont ne présentait pratiquement aucune difficulté d'ordre technique. Tous les parements des piles, des avant-becs et des retombées des voûtes ainsi que les tympans ont été entièrement exécutés en pierre de récupération. Les voûtes ont été reconstruites à peu de chose près dans leur épaisseur primitive. Elles ont été coulées par anneaux d'environ 4 mètres de largeur sur un cintre métallique.

PONT SUR LA LOIRE A BLOIS

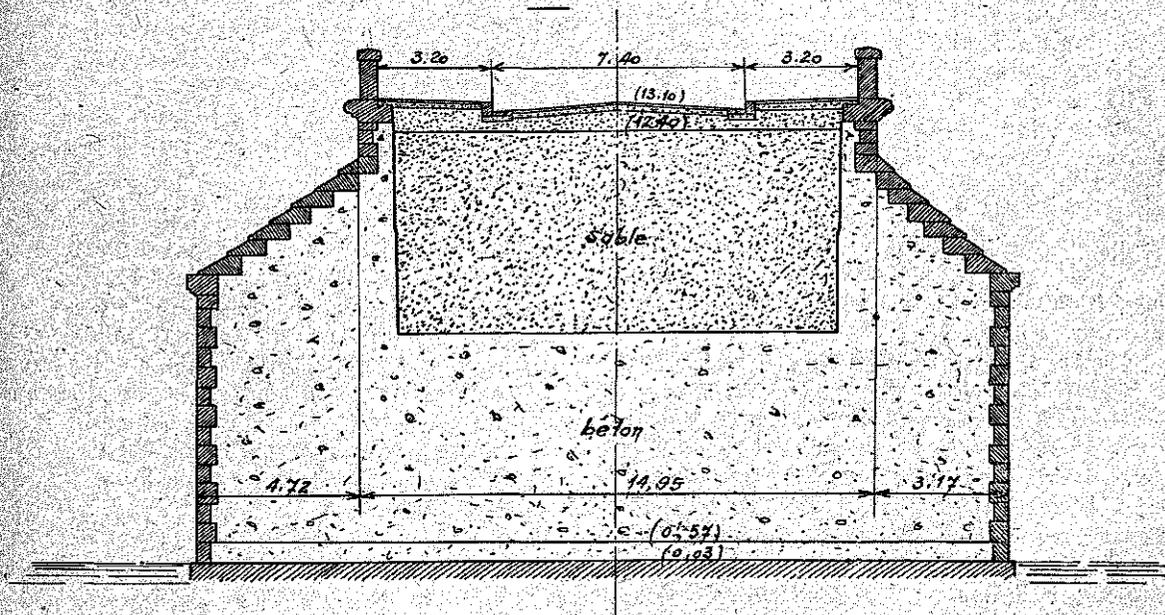
Elevation générale



Coupe longitudinale
(partie détruite en 1944)



Coupe
suivant l'axe d'une pile



Pour regagner une partie du temps perdu par suite de la crise du ciment en 1947-1948 et aussi pour économiser sur la dépense, on a décidé de remplir avec du sable de Loire l'espace compris entre les voûtes et le niveau de la chaussée et des trottoirs. Cette solution a permis d'économiser environ 7 à 8 millions de francs par rapport au projet qui prévoyait un remplissage en béton cyclopéen, suivant le système adopté lors de la construction du pont. Pour les plinthes et parapets dont le volume atteignait à lui seul plus de 200 mètres cubes, il est apparu indispensable, avec

l'accord de l'Administration des Beaux-Arts, de faire appel à des carrières à grande production telles que celles de la région de Chauvigny.

Le pont a été inauguré le 12 décembre 1948. Il a été ouvert immédiatement à la circulation.

Il reste encore maintenant à exécuter la sculpture des deux cartouches qui doivent orner chacun des tympans de la voûte maîtresse et à reconstruire l'obélisque qui se dressait à la tête amont de cette voûte ; ces différents travaux seront exécutés sous la direction de l'Administration des Beaux-Arts.

NAISSANCES.

Notre Camarade Jean LABRUYÈRE Ingénieur des Mines à Paris, nous a fait part de la naissance de son second fils René, à Paris, le 4 juillet 1949.

Notre Camarade Pierre BOILLOT, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Nouméa (Nouvelle Calédonie), nous a fait part de la naissance, à Nouméa, le 7 juillet 1949, de sa fille *Brigitte*.

Notre Camarade Pierre PARINET, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, nous a fait part de la naissance, à Paris le 25 juillet 1949, de sa fille *Corine*.

Notre Camarade Pierre DE FORESTA, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, nous a fait part de la naissance, à Paris, le 3 août 1949 de sa fille *Anne-Marie*.

Notre Camarade Jean-Claude LEGRAND, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Versailles, nous a fait part de la naissance, à Versailles, le 6 août 1949 de son fils *Jean-François*.

Notre Camarade Jean COUTEAUD, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur du Port de Marseille, Membre du Comité du P.C.M., nous a fait part de la naissance de son sixième enfant, *Marie-Chantal*, à Marseille, le 6 août 1949.

Notre Camarade Jean COURBON, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Trésorier du P.C.M., à Paris, nous a fait part de la naissance, à Paris, le 11 août 1949, de son troisième enfant, *Frédéric*.

Notre Camarade Robert LECLERCO, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Calais, nous a fait part de la naissance, à Calais, le 19 août 1949, de son deuxième enfant, *Jean*.

Anne-Claude, Dominique, Christine, Béatrice, Evelyne et France MARCHAL, sont heureuses de faire part de la naissance, à Lyon, le 30 août 1949, de leur petit frère *Xavier-Maurice*, septième enfant de notre Camarade Maurice MARCHAL, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef d'Exploitation du Port de Marseille.

Notre Camarade Jean BAUDET, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Mâcon, nous a fait part de la naissance, à Mâcon, le 2 septembre 1949, de ses deux filles jumelles, *Ehsabeth et Anne-Marie*.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

FIANÇAILLES.

Notre Camarade Paul BASTARD, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Quimper, nous a fait part de ses fiançailles avec Mademoiselle Marie-Claire QUESSEVEUR. Toutes nos félicitations.

MARIAGES.

Nous avons appris le mariage de notre Camarade Jean VELITCHKOVITCH, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Rouen, avec Mademoiselle Cécile ROUSSEAU, fille de M. Camille ROUSSEAU, Ingénieur Civil des Mines. La bénédiction nuptiale a été donnée le 2 juillet 1949 en l'Eglise de Jagny-sous-Bois.

Notre Camarade Marcel NORRÉ, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, à Paris, nous a fait part du mariage de son fils, M. Paul NORRÉ, Ingénieur des Arts et Manufactures, avec Mademoiselle Raymonde LE CANNELIER. La bénédiction nuptiale a été donnée, le 6 août 1949, en l'Eglise Saint-Germain de Carferel (Manche).

Notre Camarade Marcel LAFOND, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Valence, nous a fait part de son mariage avec Mademoiselle Janine HERVÉ. La bénédiction nuptiale a été donnée, le 19 septembre 1949, en la Cathédrale Saint-Apollinaire, à Valence.

Nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

DÉCÈS.

Notre Camarade Adrien GODIN, Ingénieur en Chef Honoraire des Ponts et Chaussées à Paris, nous a fait part du décès, à Paris, le 30 juillet 1949, de Madame GODIN, née Madeleine CALLEJA, son épouse.

Notre Camarade Jean MATHIEU, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Tunis, nous a fait part du décès, survenu le 20 août 1949, de Madame Albert MATHIEU, sa Mère, née Jeanne CARLAT. L'inhumation a eu lieu à Libourne, le 23 août dernier.

Nous avons appris avec peine le décès, survenu le 3 septembre 1949, de notre Camarade Paul-Hippolyte BERNARD Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Privas. Les obsèques ont eu lieu le 5 septembre à Tournon (Ardèche).

Nous assurons les familles des défunts de toute notre sympathie attristée.

PAIEMENT DES COTISATIONS

AVIS TRÈS IMPORTANT

Aux termes des statuts de l'Association, les cotisations dues au P. C. M. sont exigibles dans le premier trimestre de l'année.

Malgré de nombreux rappels publiés dans le Bulletin du P. C. M., le montant des cotisations encaissées au 1^{er} Août 1949 ne représentait même pas la moitié des cotisations dues.

Au cours du mois de Septembre 1949, tous les Sociétaires intéressés auront été informés, par lettres individuelles, de leur situation vis-à-vis de la Caisse du P. C. M.

Dans le courant d'Octobre 1949, il sera procédé au recouvrement postal des cotisations encore dues, chaque quittance présentée étant majorée de la somme de 110 francs pour frais de recouvrement.

Pour éviter le paiement de ces frais élevés ⁴²

HATEZ-VOUS DE PAYER VOS COTISATIONS

MOTS CROISÉS

Solution du problème "HYDRAULIQUE ET ÉLECTRICITÉ"

HORIZONTALLEMENT

- I. — Triphasé — E D F.
- II — Rateau — Tourner.
- III. — Aval — Bresse — W. E.
- IV. — Ni — T.P.E. — Se — A.Q.
- V. — Loi — Vertu.
- VI. — Francis — Unité.
- VII. — Ohm — No — E N.
- VIII. — Rey — Ajutage.
- IX. — Mo — Fee — Ida — Ame.
- X. — Asie — CV — Isolés.
- XI. — TT — Rotors
- XII — Eau — Sil — Ilus.
- XIII. — Ut — Plot — Lois
- XIV. — Constantan.

VERTICALEMENT

- 1 — Transformateur.
 - 2. — Ravi — Rhéostat.
 - 3 — Ila — Lamy.
 - 4. — Pelton — Fer — P.C.
 - 5. — Ha (Hectares) — Pic — A E (Albert. Edouard)
— Oslo.
 - 6 — Aube — Injection.
 - 7 — Sou — Volts.
 - 8 — Étés — Ti.
 - 9 — Osé — Radis — La.
 - 10 — Rus — Vu — Gas — Ion.
 - 11. — Retenue — Lit
 - 12 — E N — R I — A P — U S A.
 - 13 — Dewatté — Mers.
 - 14 — Fréquences
-

COMPOSITION ACTUELLE DES ÉQUIPES D'ÉTUDES DU P. C. M.

<i>Equipes</i>	<i>Chefs d'Equipe</i>	<i>Membres</i>
Statut, Personnel, Recrutement...	M. PÉLISSONNIER.	MM. ARRIBELHAUTE, BRUNOT, COQUAND, DAUVERGNE, DURAND-DUBIET, FONTAINE, ISSARTE, JEAN, LESIEUX, MACAREZ, LOUIS MARTIN, SAINT-REQUIER, SINDZINGRE, THIRION, THOREL, VALENTIN et VIEILLIARD.
Méthodes.	M. GENET.	MM. ALLAIS, BAUDET, René DURAND, SIMON et TRINCHE.
Culture des Ingénieurs, Enseignement.	M BOUZOUZ	MM. CACHERA, DECELLE, FISCHESSE, MICHEL, STAILL et SUDER.
Air.	M LESIEUX.	MM. ALBERT, FILIPPI, MAZEN, VIEILLIARD.
Reconstruction.	M. BAUDET	MM. CARPENTIER, COQUAND, FÉRON, FONTAINE, GARNIER et LIZÉE.
Sports.	M MACAREZ	MM. JOUVENT, LAMBERT et VANDANGE.
Agriculture, Distributions d'eau	M DESVIGNES.	MM. CHASTE, DECELLE, PÉLISSONNIER et VANDANGE.
Documentation administrative et technique.	M. SIEGFRIED.	MM. ALLAIS, ARRIBELHAUTE, DECELLE, DUGAS, Robert LÉVI, PAOLI et REUFFLET.
Questions sociales.	M. LESIEUX.	MM. COURBON, COYNE, DETOEUF, LE GORGEU et VIEILLIARD.
Electricité.	M. MACAREZ.	MM. CHAUVEZ, DUPOUY, LA ROCHE, LAMOUROUX, LONG-DEPAQUIT, THOMAS-COLLIGNON et VAUTHIER.
Logement.	M. LIZÉE.	MM. DOLLET et OLIVIER.
Tournées.	M. COR.	MM. DEUTSCH, JEAN, Robert LÉVI, MORISSON et PAOLI.
Intérieur.	M. GUERBIGNY.	MM. CACHERA, DECELLE, DELAIGUE, René DURAND, ISSARTE, JOUVENT et LORIFERNE.
Retraites.	M. GUERBIGNY.	MM. CONCHE, ETIENNE et LEPRINCE-RINGUET.

MARÉGRAPHES LIMNIGRAPHES

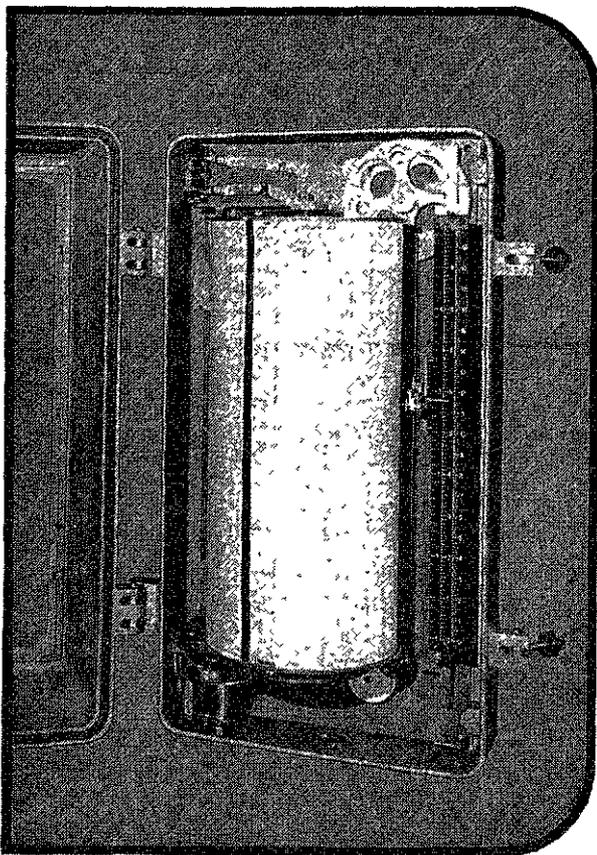


TÉLÉ-INDICATEURS
ET ENREGISTREURS
DE NIVEAU D'EAU

DEVIS SUR DEMANDE

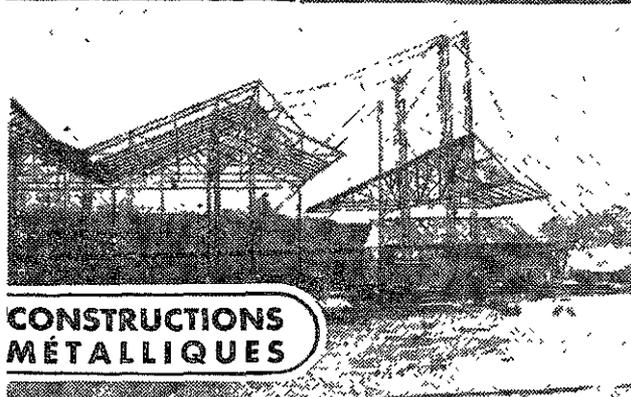
ATELIERS BRILLIÉ FRÈRES

48 AV. DE LA PORTE DE VILLIERS. LEVALLOIS-PERRET
TÉL. PEREIRE 44-44



**CAMILLE
BESSON
S^T DENIS**

**BÉTON ARMÉ
MAÇONNERIE**



**CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES**

5 BIS, AV. D'ÉCOLE-VALENTIN
SAINT-DENIS (SEINE)
TÉL. PLAINS 28-44

ATELIERS RACCORDÉS A LA GARE DE SAINT-DENIS

PUB. G. BAUDET PARIS

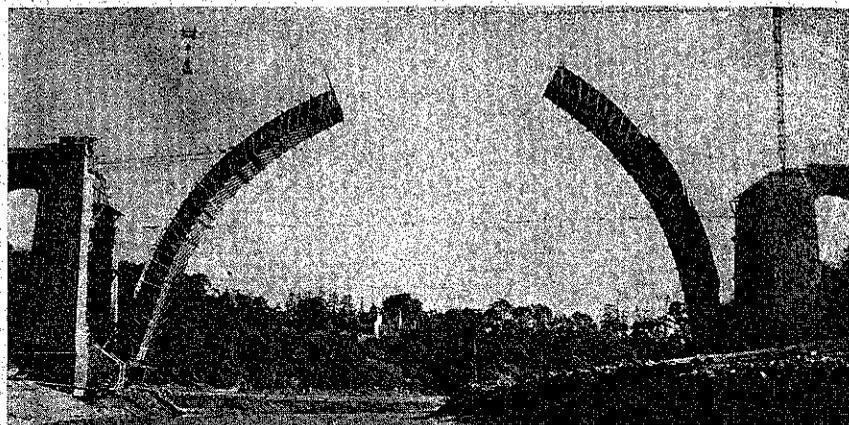
VIADUC DE LESSART
sur la Rance



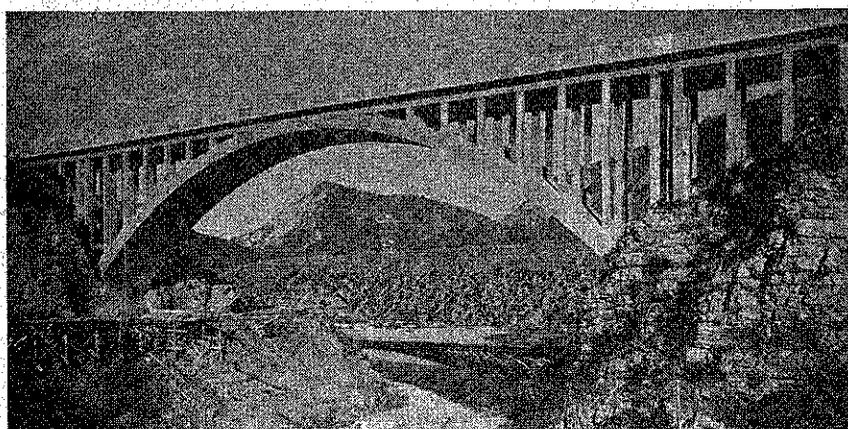
1 Arche de 84^m d'ouverture



S. N. C. F.
Région Ouest



4 Août 1949 — Rabattement du Cintre



PONT de la R. N. 207
St-ANDRÉ DES ALPES
sur le Verdon
(Barrage de CASTILLON)



Ouverture : 62^m



Electricité de France
et
P^{re} et C^{ie} des Basses-Alpes



Décembre 1948 — Ouvrage terminé

CONSTRUCTIONS EDMOND COIGNET

39, Rue Washington — PARIS-VIII^e. — Tél. ÉLY. 67.41

PONT DE BELLEGARDE
sur le Rhône
R. N. 508



Ouverture : 79^m



Ponts et Chaussées
de la Haute-Savoie



Avril 1949
Ouvrage terminé

